



MISSION
MÉTROPOLITAINE
DE PRÉVENTION
DES CONDUITES
À RISQUES

MAIRIE DE PARIS

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Référentiel Jeunes et trafics de drogues

Novembre 2018

10 repères
pour construire et coordonner
une démarche de prévention

A. DES REPÈRES POUR INITIER UNE DÉMARCHE LOCALE

Repère 1 p.5

Considérer l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues comme une conduite à risques

Repère 2 p.11

Identifier le périmètre d'action et les publics auxquels s'adresse la démarche

Repère 3 p.15

Identifier des objectifs d'intervention adaptés aux différents degrés d'engagement des jeunes

Repère 4 p.21

Coordonner une démarche locale : faisabilité et opérationnalité

Repère 5 p.27

Impulser une dynamique de partenaires

Repère 6 p.31

Elaborer un diagnostic local partagé

Repère 7 p.35

Construire une communication efficace et adaptée

B. DES REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES POUR COORDONNER UNE DÉMARCHE LOCALE

Repère 8 p.39

Prévenir l'engagement en amont

Repère 9 p.43

Accompagner le désengagement en aval

Repère 10 p.47

Travailler avec l'entourage

C. DES REPÈRES POUR AGIR / FICHES-ACTIONS

D. POUR ALLER PLUS LOIN

Élaboration du référentiel
Liste des professionnel.le.s / institutions ayant participé à sa co-construction
Ressources bibliographiques
p.53



Référentiel Jeunes et trafics de drogues

Novembre 2018

Vous souhaitez, en tant que professionnel.le.s, réfléchir à la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues et coordonner des démarches locales et pluri-professionnelles adaptées à cette problématique...



CE RÉFÉRENTIEL EST FAIT POUR VOUS !

Il propose des repères méthodologiques pour mettre en place et coordonner de telles démarches, ainsi que des exemples concrets d'actions. Cet outil qui reflète l'expertise de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) est aussi le résultat de 10 années de réflexions, d'expériences et d'accompagnements menés par la Mission.

Il s'appuie sur la réalité d'acteurs de terrain ayant participé à son élaboration en 2017 et 2018 au cours de dix rencontres de travail animées par la MMPCR, avec le soutien de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA).

Les membres de ce groupe de travail (liste page 54), issus de champs divers (social, éducatif, prévention, santé, insertion...) interviennent dans des contextes spécifiques : à Paris ou en Seine-Saint-Denis, dans des territoires situés en « politique de la ville », des quartiers populaires, marqués souvent par la précarité et un cumul de difficultés sociales. Ils coordonnent des démarches de prévention de l'engagement de jeunes dans les trafics de drogues ou y participent activement. *Leurs propos sont reportés en italique dans le texte.*

Les trafics de drogues sont dynamiques, changeants et spécifiques à chaque territoire. Ce référentiel n'a donc pas pour but de figer leur définition. Il propose des repères pour comprendre l'action préventive en ce domaine.

Ce document peut également contribuer à donner une assise officielle à un futur projet, à faire valider la démarche par des élus municipaux, légitimer la mobilisation des acteurs administratifs et donner un signal fort aux acteurs associatifs pour s'impliquer dans une dynamique préventive.

Ces repères méthodologiques, volontairement synthétiques, présentent ce que les membres du groupe de travail considèrent comme des pré-requis incontournables à la mise en œuvre de telles démarches.

À vous d'adapter les propositions à votre terrain d'intervention, afin de construire un projet spécifique, en adéquation avec les réalités de votre territoire et de votre public.

Bonne lecture



CE RÉFÉRENTIEL EST COMPOSÉ DE 4 PARTIES QUI COMPORTENT DES « REPÈRES »

À travers « 10 repères », il s'agit d'entreprendre une démarche dynamique et non pas linéaire : les leviers qui seront présentés peuvent être mobilisés à différents moments des parcours des personnes ...

Agir sur l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues s'inscrit dans une démarche globale : en amont, celle-ci vise à prévenir l'entrée de jeunes dans les trafics ; en aval, elle contribue à accompagner les jeunes concernés vers une sortie progressive, voire totale, de ce type d'activité.

- Partie **A.** Des éléments permettant de clarifier en quoi cette problématique relève bien du champ des conduites à risques et quels sont les contextes et les objectifs d'intervention adéquats (Repères 1, 2 et 3)
- Partie **B.** Le cadre méthodologique de la coordination d'une démarche locale : construction de la légitimité, dynamique partenariale, diagnostic partagé, évaluation, communication (Repères 4, 5, 6 et 7)
- Partie **C.** Des fiches-actions illustrant quelques modalités d'action et d'intervention possibles (Repères 8, 9 et 10)
- Partie **D.** Le répertoire des professionnels ayant participé à la formalisation de ces repères ainsi que des ressources bibliographiques.



Ce référentiel sera ponctué d' « ÉCLAIRAGES » : il s'agit d'apports ou de contributions théoriques ou pratiques de chercheurs externes au groupe.



Des « ZOOM » vous donneront des précisions.



ÉDITO

“ Les trafics de drogues sont présents de manière plus ou moins prégnante sur nos territoires, et ce depuis longtemps. Les habitants, confrontés aux nuisances que les dits trafics occasionnent localement, aspirent à la tranquillité de l'espace public et de leur environnement. Les plus jeunes exposés à ces trafics dans leur quotidien sont particulièrement vulnérables et susceptibles de s'y engager. Certains deviennent effectivement des « petites mains » de ces trafics de drogues.

Les constats posés, à la fois de l'étendue du problème et des limites de la réponse sécuritaire, sont à l'origine d'une interrogation sur la nécessité d'une approche préventive.

Alors que l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues est bien une conduite délictueuse relevant de la loi, il est également identifié comme une conduite à risques. Ces risques précisément sont le plus souvent minimisés, voire niés par leurs auteurs, qui ne se projettent pas dans une carrière criminelle.

Une politique publique de prévention devait donc s'atteler à cette problématique et soutenir les acteurs de première ligne interpellés par l'impact de l'économie de la rue sur leurs publics et dans leurs quartiers, voire mis en difficulté pour mener à bien leurs missions professionnelles (éducative, sociale, d'insertion ...)

Dès 2007, la problématique de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues a mobilisé nos deux collectivités. Ces travaux ont contribué à la création, en 2013, de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques dont la vocation est de rendre possible de telles démarches de mutualisation et de diffusion des savoir-faire.

La MMPCR s'est impliquée aux côtés des acteurs des champs socio-éducatifs, de l'animation, de l'insertion, de la santé, de la justice ... confrontés à cette problématique dans le cadre de l'accompagnement de jeunes et/ou de leur famille.

Il s'agissait d'abord de « comprendre » : analyser les logiques d'entrée dans les trafics de drogues, identifier les moments de vulnérabilité et de bascule pour les jeunes et dégager des leviers d'action possibles.

Puis il s'agissait d'accompagner concrètement l'expérimentation de démarches locales et pluri-professionnelles de prévention et de réduction des risques sur cette problématique dans les territoires parisien et séquanodionysien.

Après un temps de formation des acteurs sur cette thématique et de diagnostics partagés, ces démarches visaient un double objectif : d'une part sensibiliser les jeunes aux risques liés aux consommations et aux trafics de drogues, et aider les « petites mains » des trafics à se désengager ; d'autre part, accompagner les familles, leur permettre de mieux comprendre les situations et les enjeux dans leur environnement, et de trouver des ressources et des points d'appui pour intervenir auprès de leurs enfants.

Ce référentiel est le fruit de cette co-construction : il vise à décliner en 10 repères une méthode pour aider à construire et coordonner une démarche de prévention. Il est conçu et proposé comme un outil pour l'action.

A ce titre, il illustre la capacité de nos deux collectivités d'animer le champ de la prévention des conduites à risques et de former les acteurs pour intervenir sur des problématiques complexes où chacun a un rôle à jouer, en amont ou dans l'accompagnement du désengagement des jeunes dans les trafics. ”

Anne Souyris, Adjointe à la Maire de Paris,
Chargée de la santé et des relations avec l'Assistance
Publique Hôpitaux de Paris, Vice-présidente du Conseil
Départemental de Paris

Pierre Laporte, Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis, en charge des affaires sociales,
de la santé et de la prévention des conduites à risques

DES REPÈRES POUR INITIER UNE DÉMARCHE LOCALE

REPÈRES 1,2 & 3

Aborder le sujet de la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues suppose d'interroger les craintes, les représentations sociales et les réponses professionnelles qui peuvent être inadaptées ...

Ces 3 premiers repères vont vous permettre d'élaborer votre réflexion sur cette problématique :

En quoi l'engagement des jeunes dans les trafics relève d'une conduite à risques ?

→ Pour clarifier cette notion, voir le 1^{er} repère !

Comment circonscrire votre territoire d'intervention et identifier le public auquel vous souhaitez vous adresser ?

→ Pour bien démarrer, voir le 2^e repère !

Comment identifier des objectifs d'intervention adaptés aux jeunes et à votre territoire d'intervention ?

→ Pour préciser vos objectifs, voir le 3^e repère !



Partie A REPÈRE 1

CONSIDÉRER L'ENGAGEMENT
DES JEUNES DANS LES
TRAFICS DE DROGUES
COMME UNE CONDUITE
À RISQUES

UNE PRÉVENTION EST POSSIBLE

Les trafics de drogues en tant qu'infractions à la législation sur les stupéfiants relèvent du champ de la sécurité et de la répression. **La prévention a cependant toute sa place.**

Ce niveau d'intervention publique est bien spécifique, différent de celui de la police, de la justice... : « *On ne travaille pas sur l'éradication du trafic, ce n'est pas notre rôle ni notre mission en tant qu'acteurs du champ social, éducatif, de la santé, de l'insertion ...* ».

Il s'agit de comprendre les phénomènes pour mieux les prévenir.

LES CONDUITES À RISQUES

L'engagement des jeunes, voire des enfants, dans les trafics de drogues est appréhendé par les acteurs des champs médico-socio-éducatifs comme une **mise en danger répétée de soi tant sur le plan physique, psychique que social.**

La prévention va alors aborder cette question en considérant l'engagement dans les trafics comme une conduite à risques et un frein à l'insertion de ces jeunes.

UNE DÉLINQUANCE D'OPPORTUNITÉ

La prévention cible les jeunes pour qui les trafics de drogues sont une « délinquance d'opportunité » et non une étape dans un projet de carrière criminelle.

Ces jeunes ne mesurent pas toujours les risques et les dangers liés à leur engagement, bien souvent parce que les trafics sont si visibles et intégrés dans leur environnement qu'ils leur semblent presque banals.

UNE EMPRISE MATÉRIELLE ET SYMBOLIQUE

L'organisation autour des trafics de drogues constitue un frein à l'autonomisation de ces jeunes en raison notamment des logiques d'emprise qui sont inhérentes à cette activité illicite. L'emprise prend la forme de dettes matérielles et symboliques (sentiment d'être redevable) vis-à-vis des personnes qui organisent les trafics dans leur quartier. Cette emprise acquiert une puissance croissante au fur et à mesure que l'implication dans les trafics coupe le jeune de ses réseaux de socialisation, de la scolarité et de l'insertion, tandis que le marquage pénal et le stigmate d'une identité délinquante accroissent son isolement psychosocial.

UNE PRÉVENTION PAR DES PROFESSIONNELS FORMÉS

La prévention se donne, entre autres, pour objet d'agir sur les processus d'engagement et d'emprise en lien avec l'activité des trafics. Elle observe que l'engagement dans les trafics est progressif et marqué par des étapes et qu'il est possible d'agir avant que l'emprise du réseau n'exerce ses effets d'enkystement dans l'activité délinquante.

La prévention part du principe que l'individu peut trouver, en lui-même et dans son environnement, des ressources pour l'aider à sortir des trafics.

Ce processus de sortie est progressif et doit être accompagné par des professionnels de la prévention, tant au niveau de l'individu que via des dynamiques collectives.

En tant que conduite à risques, la problématique de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues fait partie des missions des professionnels des champs de la protection de l'enfance, de la santé, du social, de l'éducation, de l'insertion, de la prévention de la délinquance...



ZOOM



POURQUOI CES COMPORTEMENTS RELÈVENT-ILS DE CONDUITES À RISQUES ?

L'entrée des jeunes dans les trafics de drogues est une activité délinquante certes mais qui ne relève pas seulement d'une approche sécuritaire et de répression.

1. la conduite à risques pour « s'éprouver », se sentir exister, comme une recherche d'adrénaline

Les trafics de drogues se déroulent, entre autres, dans les lieux de « relégation sociale » où il ne se passe rien ou presque. Ils représentent une activité qui permet de se sentir exister intensément et de lâcher prise par rapport aux soucis du quotidien.

2. la conduite à risques comme « défense psychique » contre l'angoisse

Défense contre la honte et la culpabilité d'avoir déçu les attentes de réussite scolaire formulées par les parents, défense contre l'angoisse qu'inspire un avenir... sans avenir.

3. la conduite à risques comme « conduite d'adaptation » à un environnement

Il s'agit de jeunes qui aspirent à trouver une place sociale, à trouver leur place, et qui ne la trouvent que dans ce que l'anthropologue Pascale Jamoulle a appelé « l'école de la rue » - faute d'avoir pu trouver leur place dans la sphère scolaire notamment.

Une telle activité permet de devenir quelqu'un dans la cité, à défaut d'être quelqu'un dans la société ; de se sentir « normal », d'accéder comme tout un chacun au monde de la consommation qu'ils voient sur les écrans publicitaires.

CONDUITES À RISQUES

Elles renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes ou des groupes à se mettre en danger, sur le plan physique, psychologique ou social.





L'accompagnement de ces jeunes qui sont des « petites mains » des trafics de drogues vers une prise de conscience de ces réalités et de tels mécanismes d'exploitation constitue un levier de prévention ou en l'occurrence de réduction des risques pour sortir des trafics de drogues.

L'argent de la drogue en France : à qui les trafics profitent-ils réellement ?

D'après l'étude de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

👉 En tant que professionnels, comment appréhender le profit généré par le marché des drogues ?

L'étude de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) publiée en 2016 établit une objectivation économique du phénomène.

L'étude révèle que pour l'année 2010 le chiffre d'affaires (CA) du marché des drogues illicites en France est estimé à 2,3 milliards d'euros (le cannabis et la cocaïne générant respectivement 48% et 38% du CA total*).

Et alors que les représentations pyramidales en page suivante montrent qu'un membre de la tête du réseau de cannabis peut escompter un CA annuel de plus de 460 000 euros (15 millions pour la cocaïne), **le CA annuel du vendeur de rue de cannabis n'est estimé qu'à 8500 euros environ** (25 000 pour le vendeur de cocaïne).

* L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) intègre depuis mai 2018 le trafic illégal de stupéfiants dans les calculs du produit intérieur brut (PIB) ; le poids de ce trafic a été « évalué » à 2,7 milliards d'euros par an, soit l'équivalent d'un peu plus de 0,1 point du PIB.

👉 Profitabilité et rentabilité du trafic organisé de cannabis et de cocaïne

Selon l'étude, « la profitabilité du trafic de cocaïne est largement supérieure à celle du cannabis, d'autant qu'il faut y ajouter la possibilité de couper le produit ».

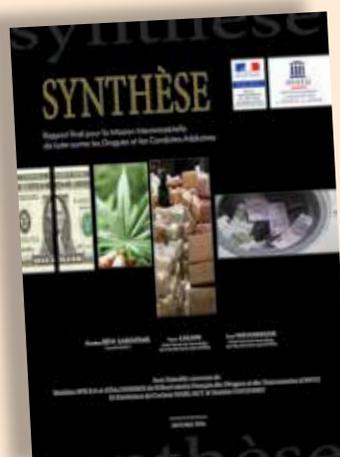
En revanche, nous constatons que le trafic de drogues (qu'il s'agisse du cannabis ou de la cocaïne) ne devient **une activité économique très rentable que pour les deux strates supérieures de la hiérarchie de l'organisation.**

En effet, dans les deux cas, les « salaires » perçus par chacune des « petites mains » ne représentent qu'une infime partie du CA annuel de l'organisation.

LA RÉDUCTION DES RISQUES (RDR)

Pour rappel, à l'origine, « la réduction des risques se réclame d'une démarche de santé publique pragmatique en ce qu'elle entend limiter les risques liés à la consommation sans nécessairement avoir comme objectif le sevrage et l'abstinence. Elle vise à encourager à adopter autant que possible des comportements moins nocifs pour la santé... »

www.drogues.gouv.fr



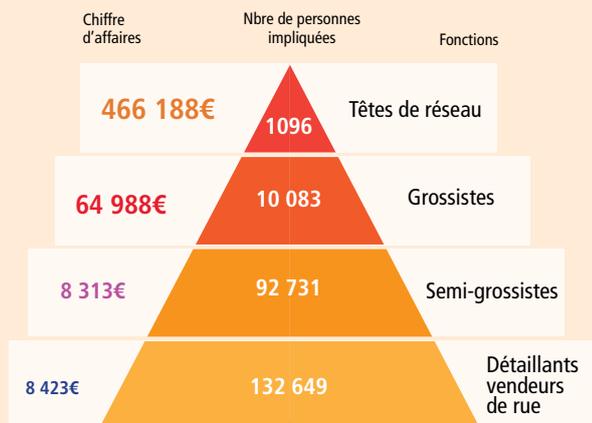
Lien internet vers la synthèse :
« Rapport final pour la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives »

Octobre 2016



👉 Répartition du chiffre d'affaires annuel estimé en fonction de la place de l'individu :

A - dans la chaîne de distribution du cannabis



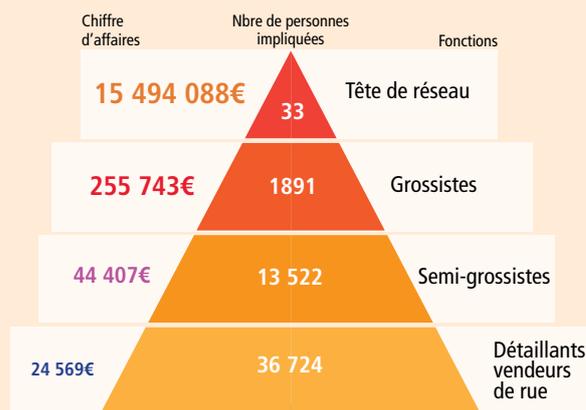
Par exemple : en ce qui concerne le trafic de cannabis, en 2010, on dénombrait 132 649 personnes vendeurs de rue, chacun escomptant un CA annuel de 8423 €. Toutefois, ce CA ne représente pas réellement un gain net car le jeune doit lui même réinvestir (pratiques ostentatoires de redistribution à d'autres jeunes).

🗨️ Quel sens donner à ces chiffres ?

Du fait de la fausse idée très répandue de forte rentabilité des trafics, y compris pour les « petites mains », le vendeur de rue ne perçoit pas le degré d'exploitation auquel il est soumis.

Il ne prend pas non plus en compte que cette activité illégale ne lui offre ni sécurité d'emploi, ni couverture maladie, ni assurance chômage ou assurance vieillesse à terme, bien moins donc que ce qu'un travailleur est en droit d'attendre. Il s'agit pour ces jeunes d'un apport d'argent « réel » et « immédiat » ; ils sont néanmoins exploités (de 4 à 5 € de l'heure pour le trafic de cannabis et environ le double pour le trafic de cocaïne).

B - dans la chaîne de distribution de la cocaïne

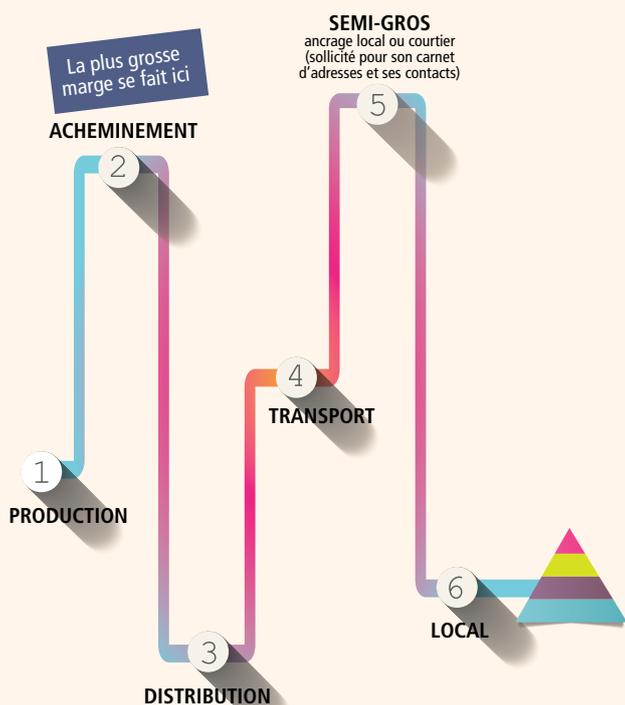


ÉCLAIRAGE 2

Les trafics de drogues locaux :

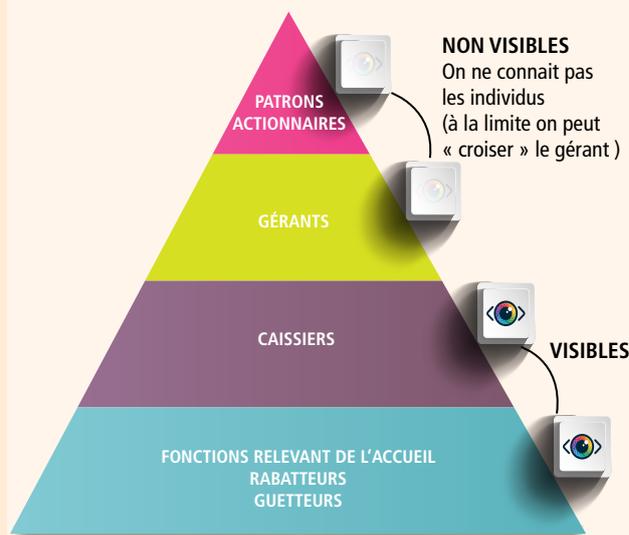
un maillon de la chaîne des trafics de drogues organisés à l'échelle nationale et internationale

La segmentation des trafics au niveau national et international



Zoom sur la hiérarchisation des trafics au niveau local*

D'après les travaux de Marwan MOHAMMED, chercheur au CNRS, Centre Maurice-Halbwachs



* Se reporter également au Repère 2 en ce qui concerne les « petites mains » et leur place dans la hiérarchisation des trafics locaux



Partie A REPÈRE 2

IDENTIFIER LE PÉRIMÈTRE D'ACTION
ET LES PUBLICS AUXQUELS
S'ADRESSE LA DÉMARCHE

AGIR AUPRÈS DES « PETITES MAINS »

Quel que soit l'objectif visé par ces démarches de prévention, celles-ci se développent auprès des plus fragiles, les « petites mains » des trafics de drogues et non auprès de ceux qui tiennent ces trafics.

Ce sont des jeunes qui, très souvent, ont été en échec scolaire, qui mesurent mal les conséquences judiciaires auxquelles ils s'exposent et qui, pour la majorité, ne se projettent pas dans des carrières criminelles.

LES « PETITES MAINS » DANS LA STRUCTURATION DES TRAFICS DE DROGUES

Le niveau local est le dernier maillon de la chaîne des trafics de drogues.

Les informations dont on dispose sur les trafics, y compris au niveau local, sont forcément partielles eu égard à l'illégalité et la clandestinité de ces activités.

À l'échelle locale, la **structuration des trafics** est régie par une hiérarchisation en termes de fonctions, de responsabilités et de revenus :

- Au bas de l'échelle se situent *les guetteurs*. Leur rôle se cantonne à la surveillance de quelques mètres carrés. Ils sont très peu rémunérés ;
- *Les rabatteurs* se situent au-dessus des guetteurs. Ils ont un petit peu plus de responsabilités : ils sont souvent mobiles (en scooter par exemple) et leur rôle est d'attirer le client. Ils guettent, sont à l'affût d'acheteurs potentiels. Ils se chargent également d'aiguiller et d'accueillir les intéressés ;
- Leurs supérieurs hiérarchiques sont *les caissiers*. Ils ont exactement le même rôle que les caissiers dans les supermarchés : ils présentent la marchandise, encaissent l'argent, rendent la monnaie...
- Encore plus haut dans la hiérarchie locale, se trouvent *les gérants*. Ils s'occupent du réassort, de la régulation des trafics, de la gestion du personnel et de la gestion des situations de crise. Leur rémunération est évidemment plus élevée.
- Enfin, tout en haut de la hiérarchie locale, *les patrons et les actionnaires* assurent la connexion avec les autres strates du trafic national. Ils investissent, font fonctionner « l'entreprise » et récoltent la grosse majorité des bénéfices.

La dénomination « **petites mains** » ne désigne que les individus impliqués dans les trafics locaux à une position hiérarchique inférieure, autrement dit **les guetteurs, les rabatteurs** ainsi que **les caissiers**.

Selon les estimations que l'on peut faire : en général, l'implication dans les trafics commence aux alentours de 12-13 ans et se poursuit jusqu'à 18-20 ans et même jusqu'à 25 ans, en ce qui concerne les caissiers. Certains jeunes peuvent avoir moins de 13 ans mais cela est plutôt rare. Il est probable que la majorité des « petites mains » ait entre 15 et 19 ans.

(D'après les travaux de Marwan MOHAMMED).



AGIR LOCALEMENT SUR UN PÉRIMÈTRE QUI PEUT FLUCTUER

Ces démarches de prévention doivent se situer dans la proximité.

Il est à noter cependant que les trafics se modifient dans certains quartiers : « *les boss* » des quartiers emploieraient des vendeurs intérimaires provenant d'autres quartiers entraînant une montée des rixes et du sentiment d'insécurité : en effet, n'étant pas sous le regard de leurs familles, ces jeunes ne sont plus tenus à un minimum de respect envers les habitants ».

Lorsque les jeunes impliqués dans les trafics du quartier n'habitent pas eux-mêmes le quartier, cela peut nécessiter alors d'élargir le partenariat avec des structures d'autres quartiers de la ville, voire d'autres villes, qui, elles, sont peut-être en contact avec ces jeunes.

TRAVAILLER ÉGALEMENT AVEC LES HABITANTS ET LES PARENTS

Au-delà de cette population de préadolescents, adolescents et jeunes majeurs, certains acteurs de terrain travaillent avec les parents, les habitants du quartier, l'environnement social.

Il est important en effet, dans le cadre d'une démarche de prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues, de travailler également en direction des parents et des habitants des quartiers concernés : afin que ceux-ci puissent s'informer, s'associer, trouver des soutiens et soient en capacité de se mobiliser dans une telle démarche s'ils le souhaitent.

ZOOM



DES TRAFICS DE DROGUES MOINS « VISIBLES » ... IMPLIQUANT D'AUTRES JEUNES QUE CEUX INTÉGRÉS DANS LES TRAFICS ORGANISÉS

Ils peuvent être collégiens, lycéens, étudiants ; ils ont une dizaine de copains à fournir et s'adressent à leurs aînés pour s'approvisionner. Ce sont « *des dépanneurs* », ils « *bricolent* » pour se faire un peu d'argent ou « arrondir leurs fins de mois ».

Par ailleurs, avec le développement d'Internet, certains ont aussi commencé à vendre des drogues en ligne, générant un nouveau phénomène : **la livraison à domicile.**

Il s'agit donc d'un autre profil d'individus, plus mobiles, acteurs du marché des drogues mais non apparentés à des « petites mains » car non impliqués dans des trafics organisés.

Cela pose néanmoins la question de quelle prévention ou réduction des risques mettre en place pour atteindre de tels jeunes. Car leurs activités, bien qu'« artisanales » et moins « visibles », restent évidemment illégales avec tous les risques inhérents.



Partie A REPÈRE 3

IDENTIFIER DES OBJECTIFS
D'INTERVENTION ADAPTÉS
AUX DIFFÉRENTS DEGRÉS
D'ENGAGEMENT DES JEUNES

INSCRIRE LA PRÉVENTION DANS UN CONTINUUM

Ce continuum va : d'une prévention intervenant en amont des engagements des jeunes dans les trafics de drogues, jusqu'à des stratégies qui restaurent les capacités de l'individu à s'investir dans des projets de vie déconnectés de cette activité illégale ; en passant par des stratégies inspirées de la réduction des risques (cf. page 8) accompagnant une sortie progressive des trafics.

UNE PRÉVENTION DE L'ENTRÉE DANS LES TRAFICS DE DROGUES

Dans le cadre d'une approche globale, les acteurs proposent un accompagnement individuel mais aussi collectif des enfants ou adolescents, visant à réduire les facteurs de vulnérabilité et à développer des facteurs de protection, en particulier renforcer la capacité à résister à la pression du groupe.

Ces approches concernent les jeunes non engagés mais aussi des jeunes qui seraient en voie de l'être, des jeunes identifiés comme « en situation possible de bascule ». Cette bascule peut être induite en particulier par des processus de mise en dette :

« On travaille sur le développement des compétences psychosociales, renforcer l'image de soi, développer des capacités à éviter de se mettre dans des situations impliquantes comme par exemple le fait de ne pas accepter des dons de dealer qui peuvent rendre redevable ... ».

RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LES TRAFICS DE DROGUES

Cette approche se veut pragmatique et concerne des jeunes qui ne sont pas encore prêts à « lâcher les trafics ».

Il s'agit d'aider les jeunes à :

→ repérer les risques qu'ils prennent :

« On peut travailler avec eux sur :
- *la conscientisation des risques sur les plans physique (exposition à la violence), de la santé mentale et psychique, mais aussi des risques judiciaires, sociaux... ;*
- *sur la compréhension du fonctionnement des trafics (la hiérarchie, les fonctions de chacun dans le système : rabatteur, guetteur, nourrice...), sur les gains réels des petites mains... ».*

ZOOM



LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS)

L'entrée des jeunes dans les trafics de drogues est une activité délinquante certes mais qui ne relève pas seulement d'une approche sécuritaire et de répression.

En 1993, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) introduit le concept de compétences psychosociales et fait référence, en premier lieu, à une compétence psychosociale globale :

« La capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être subjectif qui lui permet d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement. La compétence psychosociale joue un rôle important dans la promotion de la santé dans son acception large renvoyant au bien-être physique, psychique et social »

10 compétences psychosociales sont définies et réparties en 3 types :

- compétences sociales,
- compétences cognitives,
- compétences émotionnelles.

Pour en savoir plus sur les compétences psychosociales : www.mmprcr.fr

→ recréer des liens de confiance :

La fonction de la prévention est aussi de « rompre l'omerta » qui isole le jeune et de montrer aux jeunes qu'il y a des adultes auxquels ils peuvent s'adresser en confiance. C'est un préalable pour créer des espaces de dialogue qui leur permettront d'élaborer une réflexion sur le sens de leur engagement dans les trafics.

→ avancer par paliers :

Les professionnels avancent pas à pas avec eux, par palier. Ils peuvent leur conseiller, le cas échéant, de ne pas investir tout leur temps dans les trafics et de mener une autre activité d'insertion ou de loisir en parallèle quand la sortie immédiate des trafics s'avère impossible.

ACCOMPAGNER À LA SORTIE DES TRAFICS DE DROGUES

Un accompagnement individuel est proposé aux jeunes qui souhaitent sortir des trafics au moment où il y a pour eux un « déclic » : parce qu'ils obtiennent un travail, entament une relation amoureuse, ou tout simplement ... parce que le stress et l'angoisse inhérents à cette activité illégale leur deviennent insupportables.

La mise en place d'une politique locale de prévention implique des actions qui soient adaptées aux différents niveaux d'engagement et de risques auxquels les jeunes s'exposent : en allant de la prévention globale à la réduction des risques.

ÉCLAIRAGE 1

Connaître les risques judiciaires liés aux trafics de stupéfiants.

Zoom sur la loi du 31 décembre 1970 et ses amendements.

Le terme de « trafic » de stupéfiants recouvre la production, le transport, l'importation, l'exportation, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition et l'emploi (le fait d'utiliser des stupéfiants, mais non de les consommer) des substances ou plantes, ou la culture des plantes, classées comme vénéneuses par voie réglementaire, ainsi que tout acte se rapportant à ces opérations.

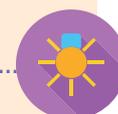
→ Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites desdites substances ou plantes sont passibles de 2 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant être portée à 7.500.000 €, ou de l'une de ces deux peines. Lorsque le délit aura consisté dans l'importation, la production, la fabrication ou l'exportation illicites desdites substances ou plantes, la peine d'emprisonnement sera de 10 à 20 ans.

→ Ceux qui auront facilité à autrui l'usage desdites substances ou plantes, à titre onéreux ou à titre gratuit, seront punis d'un emprisonnement de 2 à 10 ans et d'une amende pouvant être portée à 75.000 €, ou de l'une de ces deux peines. Lorsque l'usage desdites substances aura été facilité à un ou des mineurs de moins de 21 ans ou lorsque ces substances ou plantes leur auront été délivrées, la peine d'emprisonnement sera de 5 à 10 ans.

→ Le fait de ne pouvoir justifier de l'origine des ressources correspondant à son train de vie tout en étant en relations habituelles avec un trafiquant ou des usagers de drogues est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant être portée à 75.000 €.

→ Seront punis d'un emprisonnement de 2 mois à 1 an et d'une amende de 750 à 7500 € ou de l'une de ces deux peines, ceux qui auront, de manière illicite, fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants.

La loi distingue la vente ou la cession au consommateur dite « pour usage personnel » qui est souvent le fait de petits dealers ou de consommateurs qui financent ainsi leur propre consommation et qui sont moins lourdement sanctionnés que les dealers impliqués dans les trafics à grande échelle.



La balance décisionnelle : un outil de prévention et/ou de réduction des risques et des dommages (RdRD)

La balance décisionnelle : QUID ?

La balance décisionnelle est une technique non moralisante qui invite un interlocuteur à mettre en balance les bénéfices et les dommages liés à une conduite à risques. Cette technique d'entretien motivationnel permet d'aborder les avantages et les inconvénients que le jeune perçoit dans l'abandon de cette conduite.

Un outil de prévention et/ou de RdRD

Du point de vue de la prévention, la métaphore de la balance décisionnelle fonctionne en présupposant que l'homme est un « homo œconomicus » qui motive ses décisions à partir d'une évaluation « bénéfices-coûts-risques » de ses actions. Cela signifie que l'interlocuteur est reconnu comme « acteur » de sa vie et qu'il est donc supposé capable de faire des choix alternatifs. Ses choix sont basés sur l'évaluation consciente et/ou inconsciente des effets de sa conduite (à risques) pour lui-même.

La finalité de cette technique est de créer les conditions d'émergence d'une subjectivité, d'amener l'interlocuteur à s'auto-observer pour sortir de l'agir.

L'objectif de cet outil est d'aider l'interlocuteur à faire un choix éclairé, favorable à sa santé et à la qualité de sa vie sociale.





Un outil applicable au contexte des trafics de drogues :

1. Énoncer les bénéfices

Le jeune est invité à énoncer les bénéfices qu'il retire des trafics de drogues, comme par exemple : l'accès à l'argent, la consommation de drogues facilitée, le prestige lié à la « flambe », le sentiment d'être un entrepreneur, le sentiment d'appartenance à un groupe et le sentiment d'être « protégé » par celui-ci.

2. Énoncer les dommages

Le jeune est ensuite invité à énoncer et mettre en balance ce qu'il perçoit comme étant les dommages liés aux trafics : consommations abusives, violences des clients, des rivaux, des forces de répression, le marquage pénal, les incarcérations, la médiocrité des gains, l'isolement psychoaffectif vis-à-vis des proches, le fait de subir l'emprise des « têtes de réseaux » vis-à-vis desquelles on s'est endetté, le fait d'être obligé de faire certaines choses par loyauté.

3. Envisager l'arrêt des activités des trafics

Le jeune est invité à considérer les avantages et les difficultés auxquels il s'exposerait s'il décidait d'abandonner les activités liées aux trafics : construire son autonomie par un travail licite, estime de soi et reconnaissance liés au fait de travailler, élaboration de projets de vie, ... mais aussi risques de représailles, manque d'argent, sentiment de trahir, peur de l'avenir.

Cette technique permet d'aider le jeune à s'ouvrir à l'idée qu'il y a, par rapport au mode de vie dans lequel il tend à s'enkyster, des alternatives possibles.

Partie B

DES REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES POUR COORDONNER UNE DÉMARCHE LOCALE

REPÈRES 4,5,6 & 7

Vous entrez dans une démarche faite d'expérimentations, de tâtonnements, d'essais/erreurs... Vous pouvez tout de même vous fier à des étapes incontournables :

Coordonner une démarche locale sur l'engagement des jeunes dans les trafics requiert une forte légitimité et par ailleurs, cela permet de garantir des cadres et des dynamiques de travail adaptés ...

→ Pour créer les conditions d'une légitimité de coordination, instaurer des cadres, impulser des dynamiques collectives voir le 4^e repère !

Coordonner une démarche locale nécessite de rassembler et de faire travailler ensemble un grand nombre de partenaires...

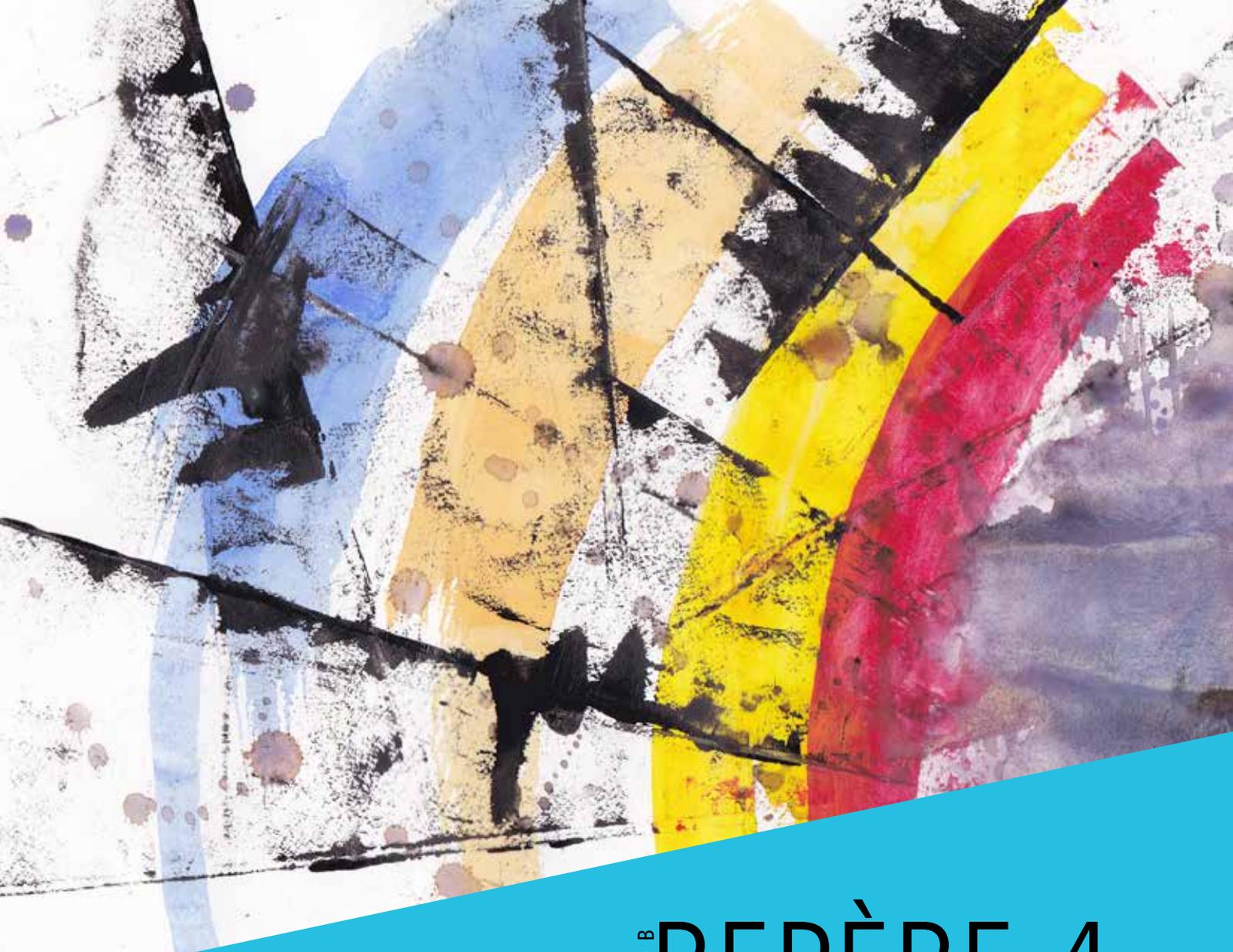
→ Pour construire un partenariat avec des acteurs aux enjeux et pratiques différents, voir le 5^e repère !

Élaborer un diagnostic réellement partagé par l'ensemble des partenaires nécessite des outils spécifiques.

→ Pour mener ce diagnostic et s'outiller, voir le 6^e repère !

Communiquer de façon efficace et adaptée sur l'engagement des jeunes dans les trafics qui est une thématique délicate à aborder.

→ Pour communiquer sur votre démarche, voir le 7^e repère !



Partie B **REPÈRE 4**

COORDONNER UNE DÉMARCHE
LOCALE
FAISABILITÉ ET OPÉRATIONALITÉ

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE LÉGITIMITÉ DE COORDINATION

Tout acteur de terrain, professionnel ou habitant, peut être préoccupé par la situation de jeunes impliqués dans les trafics de drogues, voire participer ou mener un projet de prévention sur cette thématique. Pour permettre l'efficacité d'une démarche face à cette problématique plurifactorielle de l'engagement des jeunes dans les trafics, il y a nécessité de travailler ensemble. Cette démarche territoriale et partenariale suppose une coordination des acteurs.

LA NÉCESSITÉ D'UN MANDAT

Seul un mandat permet de mettre en place une coordination : de fédérer les partenaires et de développer ainsi une approche pluridisciplinaire indispensable. Ce mandat est une mission confiée à un acteur territorial par un élu ou une autorité publique ou institutionnelle.

LE MANDAT PROCÈDE D'UNE COMMANDE PUBLIQUE

Des communes, ayant pris acte du besoin d'intervenir en complémentarité à la réponse pénale, affichent clairement leur volonté de développer des actions préventives en complémentarité des pouvoirs de police du Maire.

Cette commande peut émaner **des élus** qui ont, par exemple, en charge la « prévention de la toxicomanie » ou la « prévention des conduites à risques » ou encore la « tranquillité publique » ...

Au sein des territoires, il y a des acteurs issus de divers services ou dispositifs, porteurs d'une politique contractuelle associant Etat et collectivité et qui peuvent être plus particulièrement perçus comme légitimes pour coordonner de telles démarches à l'échelle locale. Il s'agit notamment des professionnels du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, des Ateliers Santé Ville, de la Coordination jeunesse ou de la Coordination sociale de territoire, du Contrat Local de Santé, etc.

Parfois, leurs fiches de poste font clairement apparaître une mission de coordination d'une politique locale de prévention des conduites à risques ou des conduites addictives.

L'INSCRIPTION DE LA DÉMARCHE DANS DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS RENFORCE LA LÉGITIMITÉ DES ACTEURS

Dans certains territoires : « *La prévention des conduites à risques des jeunes est apparue dans le diagnostic social du territoire et a été inscrite dans la conférence sociale de territoire ... la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics est inscrite dans le CLSPD, tout est co-construit ensemble* ».

Les programmes de l'ANRU 2 (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) semblent également mieux prendre en compte certaines questions comme : l'implication des habitants, la prévention des toxicomanies et la question de la tranquillité publique.

L'ENGAGEMENT EXPLICITE DES ÉLUS EST ESSENTIEL

Ce positionnement politique peut s'exprimer de différentes manières :

- un courrier d'invitation aux partenaires pressentis avec un entête de la ville,
- leur participation à différents temps de travail et à la restitution du diagnostic ...

« *Le soutien politique conditionne l'engagement des administratifs, donne une assise officielle au projet et un signal fort aux structures associatives pour s'impliquer davantage* »

COMMENT INCITER LES ÉLUS À SE POSITIONNER ?

Certains élus peuvent hésiter à intervenir sur cette thématique. Il conviendra de les sensibiliser, voire de les former en leur rappelant que la prévention vise également l'apaisement du climat du quartier ; que le soutien à une mobilisation collective contribue à sortir de la crainte et du sentiment d'impuissance face aux trafics.

Par ailleurs, la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics s'inscrit dans le cadre des programmes de prévention de la délinquance (axe 1 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, circulaire 2017) et de prévention des conduites addictives (MILDECA, appel à projets 2018).

👉 COORDONNER LE GROUPE

UN COORDINATEUR GARANT DE LA DÉMARCHE

Travailler avec l'ensemble des partenaires nécessite la présence d'un coordonnateur pour faciliter le travail du collectif.

Même si c'est un acteur impliqué sur le terrain, le coordonnateur n'est pas à la même « place » que les autres membres du groupe.

Il doit non seulement avoir un mandat, comme explicité précédemment, mais également bien connaître le sujet et recueillir la confiance des partenaires.

POSER LE CADRE ÉTHIQUE

Certains groupes élaborent des chartes, d'autres non, mais un certain nombre de règles sont transversales à toutes ces démarches :

- **Respecter des règles de confidentialité et d'anonymisation** dans les échanges (ne jamais parler de tel jeune en particulier, de telle famille, etc.) et les comptes-rendus (ne pas attribuer un propos précis sur le fonctionnement des trafics dans tel quartier à tel professionnel).
- **Décider ensemble de l'utilisation des informations échangées** : les comptes-rendus doivent être validés par les partenaires présents avant d'être diffusés plus largement et certains ne seront diffusés que si le groupe le décide.
- **L'entrée dans le groupe de nouveaux partenaires relève parfois de la cooptation**, toujours de la validation de chacun des membres ; certains groupes restent fermés, d'autres peuvent s'ouvrir à des moments précis.
- **Garantir la circulation de l'information en interne** : les partenaires doivent informer le coordonnateur de l'avancée des travaux d'éventuels sous-groupes pour que ce dernier puisse ensuite partager l'information avec tout le groupe.

CONCILIER ET ARTICULER LES ATTENTES DE CHACUN

Le coordonnateur est garant que chaque partenaire trouve sa place dans la démarche car les différents acteurs partagent une même problématique mais poursuivent des objectifs parfois différents.

Par exemple :

- Les bailleurs sociaux, les amicales de locataires, certains habitants sont essentiellement préoccupés par des enjeux de tranquillité publique : pouvoir circuler dans les halls d'immeubles, faire en sorte que ces espaces ne soient pas « privatisés », accaparés par le « deal » par exemple ;
- les travailleurs sociaux vont davantage se mobiliser autour d'actions d'éducation, de prévention ou de réduction des risques, d'accompagnement individuel de jeunes, de familles qui seraient concernées, via leurs enfants, par cette problématique.

Le coordonnateur favorise donc l'interconnaissance et la reconnaissance mutuelle de la complémentarité des approches des différents participants.

FAVORISER UN CLIMAT DE SÉCURITÉ AU SEIN DU GROUPE

« Des liens de confiance sont nécessaires pour lever la crainte de se mettre en danger sur ce type de projet ».

Les partenaires qui s'engagent dans un groupe de travail peuvent avoir de légitimes appréhensions que le coordonnateur aura à prendre en compte. Rappelons-le : cette démarche ne vise pas la mise en œuvre d'actions en direction de « gros bonnets » des trafics, acteurs des réseaux criminels, potentiellement violents.

Néanmoins, la nature criminelle de cette activité dans laquelle les « petites mains » sont impliquées suscite la crainte d'être confronté à de la violence, notamment à des représailles si on s'occupe de cette problématique.

Le fait de s'engager dans une démarche collective et organisée est, certes, en soi une première réponse : cela permet de se sentir moins « isolés » : *« Pour sortir un jeune des trafics il faut que tout le monde travaille ensemble, se serre les coudes, fasse groupe, se sécurise. »*

Mais d'autres « réponses » doivent être réfléchies pour faire face à ces craintes.

Par exemple :

- le choix d'un lieu de réunion éloigné des sites de « deal » ;
- la nature des comptes-rendus des réunions (quel type d'informations ? anonymisation ?) et les modalités de leur circulation (qui en est destinataire ?) ;
- la référence à des cadres déontologiques (partage de l'information), juridiques (protection de l'enfance), voire autre cadre si le groupe l'estime nécessaire (charte...).



ÊTRE GARANT DE L'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE ET DES DIFFÉRENTES ACTIONS MENÉES

A quoi sert l'évaluation d'une démarche de prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues ?

Elle a deux finalités :

→ **piloter l'action (donner du sens, orienter l'action, communiquer...)**

- Promouvoir et valoriser l'action auprès de partenaires ou financeurs
- Déterminer les forces et les faiblesses de l'action
- Émettre des recommandations pour l'amélioration future
- Prendre des décisions

→ **mesurer les changements produits (impacts et effets)**

Pensée dès le lancement de la démarche, l'évaluation va s'intéresser :

- **aux processus**, qualité de la démarche, moyens et méthodes (par exemple la mobilisation du partenariat, l'implication des jeunes et des parents, la régularité des temps de travail...)
- **aux résultats** produits (les modifications de comportements, production de connaissance et d'outils...).



UNE ÉVALUATION PARTICIPATIVE

Lorsque l'évaluation est conçue comme un moyen de pilotage de l'action, il est important d'associer l'ensemble des parties prenantes dans la démarche, chacun des acteurs impliqués ayant des informations à partager et à recevoir. C'est également une condition importante pour que la dynamique du projet et les orientations prises s'inscrivent dans la concertation.

D'où l'importance de prévoir des temps de réunion dédiés, à intervalle régulier (tous les 6 mois par exemple), pour examiner les avancées et, le cas échéant, réinterroger les objectifs fixés au départ...

Exemples de questions à se poser collectivement, ici, à propos du processus :

Est-ce que les objectifs ont été posés collectivement, discutés, appropriés, comment ?

Est-ce que les partenaires concernés se sont mobilisés et comment ?

Les groupes de travail prévus se sont-ils tenus (quantitativement et qualitativement) ?

Y a-t-il une cohérence entre l'éthique qui sous-tend l'action et les modalités de fonctionnement de la démarche (prise de décision, place des habitants, des jeunes non encore impliqués ou « petites mains » des trafics, type d'actions mises en œuvre) ?

Est-ce que des moyens financiers et humains ont été obtenus et sont-ils efficaces ?

Y a-t-il eu des difficultés à la mise en œuvre de certaines actions, lesquelles ?

ZOOM



UN COORDINATEUR, CE N'EST PAS :

→ un responsable hiérarchique, → un « donneur d'ordre ».

UN COORDINATEUR, C'EST :

→ un **facilitateur du travail de groupe** :

- Il a une fonction d'organisation, de planification des rencontres, de circulation de l'information (en mettant en place des outils de communication : espace collaboratif sur Internet, lettre d'information régulière...). Il aide le groupe à se fixer des priorités et à être pragmatique.
- Il est une ressource pour le groupe en apportant des idées issues d'expériences menées sur d'autres territoires et en facilitant l'accès à des subventions.

→ le **garant d'un cadre éthique**, en particulier des règles de confidentialité, d'anonymisation des personnes

et des situations, et des modalités de circulation des informations ...

→ le **régulateur du fonctionnement du groupe et un médiateur** :

- Il se positionne parfois « en tiers » pour réguler d'éventuels enjeux de pouvoir entre les partenaires, aider à expliciter les points de vue de chacun, décrypter les conflits qui peuvent s'enraciner dans des représentations inexacts que les acteurs ont les uns des autres, réaffirmer les points d'accord, circonscrire les points de désaccord, proposer des compromis pour rendre la dynamique fluide...

ÉCLAIRAGE / Les indicateurs de l'évaluation



Les indicateurs doivent permettre de mesurer qualitativement et/ou quantitativement les effets des actions menées. Afin d'élaborer des indicateurs de façon pertinente, il est indispensable d'avoir défini au départ, avec tous les partenaires, les objectifs spécifiques de l'action à évaluer.

Les impacts des actions de prévention de « l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues », mettent plus ou moins du temps à être observés. Il s'agit d'une démarche longue où les changements habituellement mesurés (évolution de la santé des personnes ou amélioration du cadre de vie...) ne sont perceptibles qu'à moyen ou long terme. In fine, l'observation des écarts entre l'objectif prévu et les résultats constatés contribuera au pilotage, dans le sens où il pourra être décidé collectivement soit de réorienter l'action, soit de redéfinir l'objectif.

Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Un indicateur permet de mesurer le niveau d'atteinte d'un objectif. Il est observable et mesurable, il peut servir à montrer les changements obtenus et les progrès accomplis.

D'où l'importance de définir des objectifs SMART

- Spécifique à l'action
- Mesurable, quantifiable
- Approprié au problème à résoudre
- Réaliste, atteignable
- dans un Temps donné, un délai de réalisation annoncé

Les indicateurs de l'évaluation permettent de mesurer **les processus et/ou les résultats** ; ils sont à affiner en fonction de l'objectif posé.

Exemple d'indicateurs de processus :

- Nombre de partenaires mobilisés et fréquence de leur participation
- Nombre de groupes de travail réalisés au regard de ceux prévus
- Nombre de jeunes et d'habitants impliqués dans les groupes de travail et de prises de décisions portées par eux
- Nombre de parents, jeunes, professionnels atteints par les actions et quels changements constatés
- Réalisation et diffusion d'outils

Exemple d'indicateurs de résultats :

- Quantité et qualité des connaissances acquises par les professionnels, les jeunes, les parents...
- Nombre de jeunes pris en charge et/ou sortis des trafics
- Changements des intentions comportementales des jeunes (modification des représentations des trafics de drogues, attitudes, compétences psycho-sociales acquises) à l'aide de grilles à utiliser avant et après
- Perception du « climat » du quartier

L'évolution de ces indicateurs devra faire l'objet d'une explicitation qualitative.



Partie B

REPÈRE 5

IMPULSER UNE DYNAMIQUE
DE PARTENAIRES

Une démarche de prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics nécessite, comme exposé dans le repère 4, un coordinateur clairement mandaté ... mais également la **constitution d'un partenariat solide, spécifique à ce type de démarche.**

CONSTITUER UN « GROUPE DE PARTENAIRES »

La liste des partenaires impliqués dans une démarche de prévention sera spécifique à chaque territoire : prévention spécialisée, Éducation nationale, Aide Sociale à l'Enfance, services sociaux, services Jeunesse, habitants, centre social, élu municipal, conseil de quartier, acteurs de l'insertion professionnelle, de la justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la police, de la rénovation urbaine ...

Cette liste dépend de la manière dont la démarche a émergé : à partir de quels acteurs ? sur quels constats ? avec quels objectifs précis ? Elle se constitue en avançant dans le projet et en favorisant au fur et à mesure la complémentarité des acteurs et le travail interinstitutionnel et partenarial.

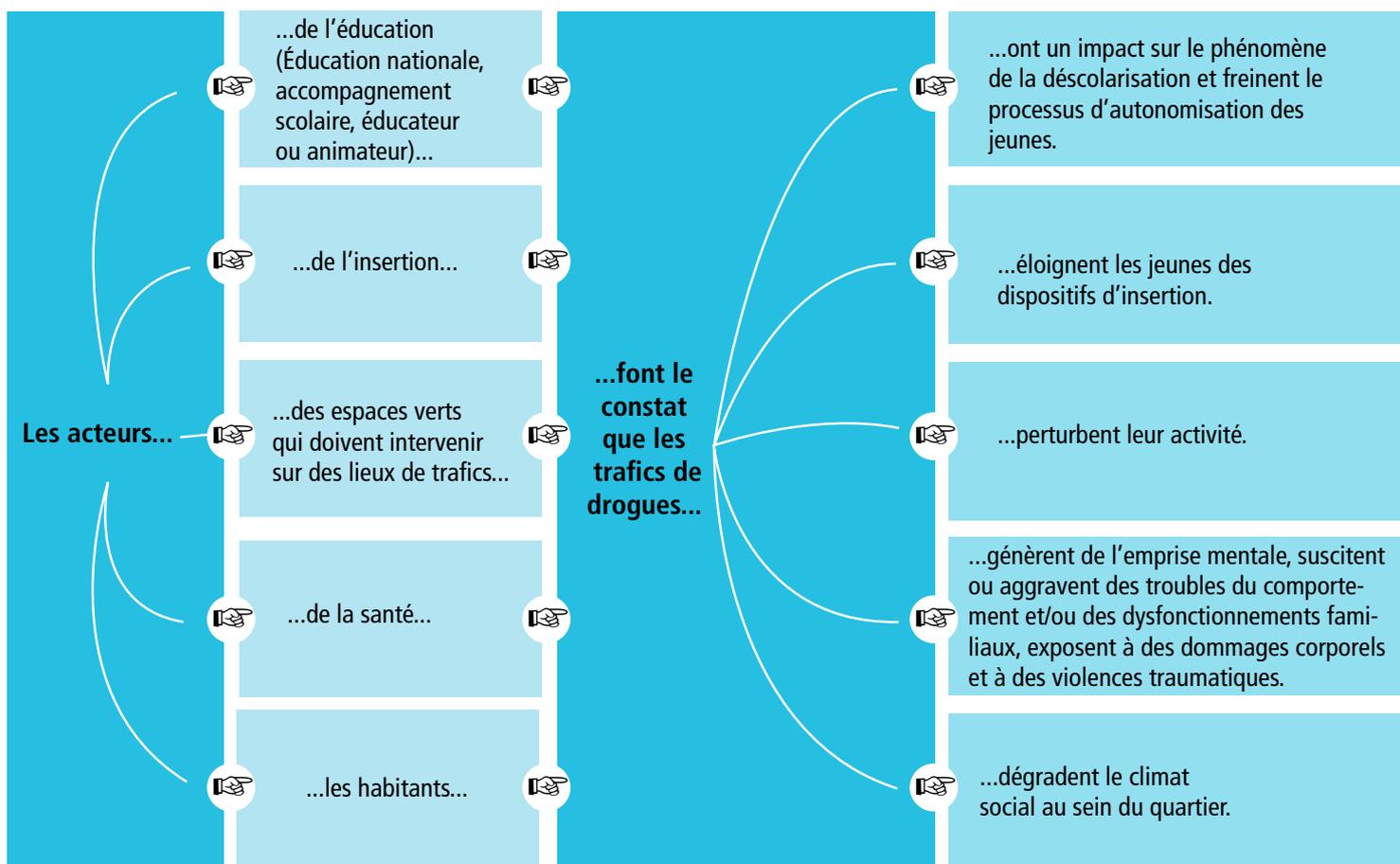
IDENTIFIER LES ACTEURS LÉGITIMES POUR PARTICIPER À UN PROJET SUR CETTE THÉMATIQUE

Certains acteurs, sans avoir de mandat explicite à agir dans le champ de la prévention des conduites à risques, et a fortiori, de l'engagement des jeunes dans les trafics, sont néanmoins légitimes à agir, dans la mesure où les trafics constituent un obstacle dans leur action au quotidien.

La fonction fonde alors la légitimité : « *Je suis légitime parce que c'est ma mission de protection de l'enfance.* »

D'autres professionnels, a priori plus éloignés de la problématique des trafics, peuvent légitimement invoquer les attentes de leur public pour justifier leur participation à des travaux et actions sur ces questions :

- des animateurs socioculturels interpellés par des jeunes,
- des médiateurs, des bailleurs, des associations de locataires interpellés par des habitants,
- des intervenants du champ du soutien à la parentalité interpellés par des parents,
- des habitants gênés par les trafics ou souhaitant améliorer le climat social au sein de leur quartier...



Les acteurs constatent également qu'investir cette problématique peut accroître l'efficacité de leur travail quotidien ou améliorer leur environnement.

CRÉER LES CONDITIONS POUR QUE TOUT PARTENAIRE PUISSE PARTICIPER

La dynamique partenariale favorise l'interqualification entre acteurs tout en contribuant à une approche globale de prévention.

Créer les conditions d'une participation, c'est également s'interroger sur le niveau de participation : informer ? consulter ? associer ? co-construire ?

Au-delà de définir en amont tous les partenaires à impliquer à la démarche, l'enjeu est de créer les conditions pour que chaque partenaire concerné, dont la police ou la justice si nécessaire, puisse participer.



LA LOI, COMME CADRE DE RÉFÉRENCE COMMUN

ZOOM 1

Mais par delà leur diversité, les professionnels des champs du social, de l'éducatif, du sanitaire, de la justice, comme les agents des forces de l'ordre, ainsi que les habitants, sont unis par un cadre de référence commun, qui est la loi.

- la loi pénale (voir ÉCLAIRAGE page 17)
- la protection de l'enfance : elle protège le mineur dès lors qu'il est en danger ou en risque de danger. Le fait qu'il s'expose de lui-même au danger - jusqu'à un certain point - en adoptant des conduites à risques ne supprime pas ce droit à une protection.
- le droit à la tranquillité : le fait de vivre dans un quartier impacté par les trafics expose les habitants à des violences physiques (rixes et règlements de compte entre trafiquants, affrontements avec les policiers) et symboliques (être obligé de faire « profil bas » devant les dealers, faire des détours pour rentrer chez soi ou être fouillés avant d'entrer chez soi ...).

Par ailleurs, les jeunes que l'on accompagne et leur famille ont le droit en tant que citoyen.ne.s d'accéder à des dispositifs et ressources dits de « droit commun » (aides sociales, formation, logement ...). Ce qui est un levier de prévention et de réduction des risques à ne pas négliger.





QUELLE PLACE POUR LA POLICE ET LA JUSTICE DANS UNE TELLE DÉMARCHE ?

ZOOM 2

Associer la police et la justice est souhaitable à chaque fois que cela s'avère possible et en cohérence avec les objectifs retenus dans le cadre de l'action.

Le choix de les impliquer se fera en fonction des besoins du projet et au regard du type de professionnel désigné par sa hiérarchie.

Pour la police : un.e assistant.e social.e, un.e psychologue rattaché.e.s au commissariat local, un.e délégué.e à la cohésion police-population, des policiers affectés à des missions de prévention et de communication... Pour la justice : le/la substitut du procureur, un.e juge des enfants, un.e avocat.e...

Cependant, malgré cette position de principe, des doutes peuvent s'exprimer au sujet du partenariat avec la police. Les professionnels notamment de la prévention spécialisée constatent combien la relation entre jeunes et police est problématique dans les quartiers dits populaires et s'avère source de tensions, les jeunes ayant la perception de comportements discriminatoires à leur endroit et témoignant de violences subies (verbales et physiques) lors des contrôles. Ce qui explique pourquoi la police peut parfois être perçue, dans ces territoires, comme « indésirable », voire comme une « menace », y compris par une partie des habitants non impliqués dans des activités délinquantes.

Être pragmatique ...

Dans l'intérêt des jeunes, les professionnels du champ socio-éducatif peuvent développer des partenariats utiles et pertinents avec les policiers.

Pour exemple : organiser des rencontres entre des jeunes et des policiers pour permettre aux uns et aux autres d'interroger leurs représentations (*les a priori ou comment la police voit les jeunes et comment ceux-ci voient la police*) et favoriser le dialogue, la réflexion sur des comportements de part et d'autre plus appropriés.

En ce qui concerne la justice, on sait que des mesures telles que l'inscription de personnes condamnées au casier judiciaire induisent un marquage pénal qui rend de fait plus difficile ensuite l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle de ces jeunes. Il serait là encore utile et pertinent de travailler ensemble sur cette question. Par exemple, comment réfléchir à d'autres approches et sanctions possibles, telles que notamment des mesures d'alternatives aux poursuites.



POINTS DE VIGILANCE POUR CONSOLIDER LA DÉMARCHE

ZOOM 3

Se donner les moyens d'être garant :

→ De la temporalité du projet :

Ce type de projet doit s'inscrire dans la durée et ne peut pas être une action ponctuelle.

Aussi, les financeurs et politiques ne doivent pas attendre d'actions visibles rapidement mais bien prendre en compte ce processus de mise en place d'une telle démarche : l'évolution des partenaires et de leurs représentations (se donner l'autorisation de parler des trafics et des jeunes impliqués par exemple), la construction de la culture commune, du socle commun, en un mot, la construction d'un groupe soudé, sécurisé et efficace.

→ De la pérennité du groupe :

La question de la pérennité du groupe doit se poser également d'emblée. Il s'agit d'envisager et de mettre en place les conditions d'un passage de relais si une personne (représentant une structure partenaire) quitte le groupe, et d'autant plus si c'est le coordinateur qui part.



Partie B

REPÈRE 6

ÉLABORER UN DIAGNOSTIC
LOCAL PARTAGÉ

CO-CONSTRUIRE UNE CULTURE COMMUNE

Au-delà du renforcement de l'interconnaissance et de la confiance mutuelle entre les membres du groupe, le diagnostic local partagé participe à la construction d'une culture commune sur les trafics de drogues en général et leur fonctionnement spécifique pour le territoire concerné : entrée progressive dans les trafics, morcellement des tâches, rapports de pouvoir, exploitation des « petites mains », modalités possibles de sortie progressive des trafics sur un temps long et non linéaire...

Un diagnostic resserré sur cette problématique permet au départ de partager les constats et d'objectiver les ressentis de chacun. Ce diagnostic peut bien sûr être complété ou amendé au fur et à mesure de la démarche.

TROIS TYPES D'INFORMATION À RECUEILLIR ET À ANALYSER

Le diagnostic partagé devra porter sur les **spécificités des trafics dans le quartier visé par la démarche** : comprendre comment fonctionne le système d'acteurs et leurs logiques sur ce territoire d'intervention spécifique, combien de jeunes sont impliqués, quels sont les risques qu'ils prennent ...

Les acteurs insistent sur le fait que ce diagnostic partagé doit faire preuve d'une très grande capacité d'adaptation : *« Tout a un impact sur ce système : une réflexion sur le mobilier urbain, un groupe de mamans qui va se balader sur une dalle où coexiste du trafic... peut faire « bouger » le système d'acteurs du trafic ».*

Il importe de prendre également en compte le point de vue des jeunes : comprendre leurs motivations, le sens réel de leur engagement dans cette économie souterraine...

TROIS CHAMPS À EXPLORER



CLARIFIER LES OBJECTIFS DU RECUEIL DES INFORMATIONS

Le recueil d'informations se fait dans une optique de compréhension du phénomène à l'échelle locale.

« *La police peut être intéressée par repérer le numéro de plaque minéralogique de la voiture des trafiquants car leur objectif est d'éradiquer le trafic. Notre objectif n'est pas le même : pour accompagner des jeunes à la sortie, il nous faudra recueillir des informations sur la manière dont ils sont « tenus » par le système ... Comment le jeune a été aidé ponctuellement par le système puis isolé, rendu redevable, culpabilisé... »*

S'APPUYER SUR DES DIAGNOSTICS LOCAUX PRÉEXISTANTS

D'autres diagnostics locaux antérieurs (diagnostic du contrat local de santé, diagnostic social de territoire, contrat jeunesse d'arrondissement ...) ont pu faire émerger cette problématique même si ce n'était pas leur objet premier. Ils doivent être repris comme une base possible de travail.



ÉLABORER DES RENDUS ÉCRITS ET ORAUX DU DIAGNOSTIC POUR VALORISER, LÉGITIMER ET IMPLIQUER

Le diagnostic écrit permet d'objectiver le besoin d'intervenir et de légitimer l'action : « *Essayer de formaliser la question de la demande de départ, d'où vient le besoin, qui le repère, comment il articule et mobilise autour de lui et ça en documentant : cartographie, diagnostic, état des lieux... il faut documenter tout ça ».*

Une restitution à des élus et / ou responsables publics ainsi qu'à l'ensemble de partenaires impliqués doit être faite, dans le respect des demandes d'anonymisation formulées par les professionnels et les habitants qui ont participé au diagnostic. Cette restitution peut être un temps fort de validation, de légitimation à l'action, d'orientations d'une démarche de prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics et d'implication des différentes institutions qui pourront impulser ou porter ensuite une telle démarche.



QUELQUES SUPPORTS DE DIAGNOSTIC PROPOSÉS PAR LE GROUPE

- **La cartographie** est un outil intéressant à condition de dépasser les illusions du « crime mapping¹ ». Elle permet de comprendre pourquoi les trafics se sont développés dans le quartier (accessibilité par les transports en commun, nœud ferroviaire, ou se sont reliés à une bretelle d'autoroute ; habitat dégradé ou avec une population précaire ; architecture du lieu qui facilite la surveillance, le guet, les cachettes, la fuite...) ? On peut alors regarder le quartier comme la zone de chalandise d'un commerce de drogues - et ce d'autant qu'il est situé dans une certaine proximité avec des quartiers dits de « gentrification » (ou « embourgeoisement »), où des habitants, avec un certain pouvoir d'achat, pourraient être acheteurs de produits psychoactifs.
- **L'observation directe** : « *On voit des spots de deal, on est face à ça, même au pied du Pôle santé, ça dure depuis des années, c'est de l'observation directe.* »
- Il est à noter cependant que les nouvelles technologies de communication rendent cette observation plus difficile dans l'espace public : « *Les trafics ont beaucoup changé depuis une dizaine d'années notamment avec l'arrivée des smartphones et de la livraison à domicile. Ils deviennent discrets et sont plus difficiles à repérer.* »
- **L'observation « indirecte »** : « *On comprend qu'il y a des trafics lorsqu'un jeune va exhiber une liasse de billets lors d'un entretien individuel ou va dilapider de manière ostentatoire son argent ou encore va arriver dans la structure pour se réfugier et se cacher.* »
- **Les maraudes²** : « *La démarche de maraudes permet également le diagnostic, pas simplement pour identifier les points de deal (déjà connus par la police) mais pour aller à la rencontre des usagers de drogues et des riverains et donc pour créer une dynamique.* »
« *Une fois les maraudes terminées, il y aura un retour de l'état des lieux aux professionnels du groupe de prévention des conduites à risques de la ville.* »
- **Les recueils d'informations en proximité** : un recueil du ressenti des habitants, des conseils citoyens et si possible des acteurs qui ne font pas partie du groupe de travail mais qui ont une bonne visibilité de ce qu'il se passe dans les quartiers (gardiens d'immeubles, agents de la voirie, commerçants, chauffeurs de bus, travailleurs sociaux des bailleurs...).
- **Entretiens collectifs avec retours** : issus de la sociologie clinique, leur utilisation favorise un climat de confiance et une formalisation de la réflexion. Il s'agit d'enregistrer, de transcrire et de retourner au groupe - entre deux séances de travail - les paroles exprimées par l'ensemble des participants. Un chercheur-intervenant (un tiers par rapport au groupe) propose progressivement une problématisation, des interprétations qui sont validées, amendées ou complétées, parfois rejetées par le collectif. Ce dispositif favorise le passage à l'élaboration des savoirs et une vision partagée sur l'organisation locale des trafics, contribuant ainsi au diagnostic local.

¹ Le crime mapping est utilisé par les analystes des forces de l'ordre pour cartographier, visualiser et analyser les schémas d'occurrences de la délinquance afin d'optimiser la lutte contre des « foyers de délinquance ».

² Cette démarche s'apparente au « diagnostic en marchant » <http://www.institut-renaudot.fr/download/diagnostic-en-marchant.pdf>



Partie B **REPÈRE 7**

CONSTRUIRE
UNE COMMUNICATION
EFFICACE ET ADAPTÉE



La communication en direction tant des habitants que des élus ou responsables publics est un élément essentiel pour la réussite de ce type de projet.

Certains adoptent une communication explicite sur cette problématique, d'autres préfèrent une approche plus généraliste, ou moins « frontale ».

On constate que la communication, lorsqu'elle est explicite, s'avère plus pertinente et efficace.

Appeler les choses par leur nom permet de ne pas rester dans un risque de déni de la question de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues.

L'adaptation au contexte est essentielle : « *il n'est pas toujours pertinent d'afficher un objectif explicite de prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics ; l'important est d'arriver à en parler !* ».

ÉCLAIRAGE



Pourquoi communique-t-on ? Vers qui et avec quels objectifs ?

Des niveaux de communication à différencier :

→ en termes d'étapes de la démarche

- clarifier en amont les raisons de se saisir d'une telle problématique, les objectifs et modalités de mise en œuvre d'une démarche partenariale ;
- faire circuler les informations pertinentes dans le groupe de partenaires de la démarche - lorsqu'il y a notamment des sous-groupes de travail ;
- restituer et valoriser la démarche et les actions menées vers l'extérieur du groupe

→ en termes de destinataires ou d'interlocuteurs

- en direction des élus ;
- en direction des responsables hiérarchiques des participants au groupe ;
- en direction des professionnels hors groupe de travail ; et en particulier en direction de la Justice et de la Police et si elles ne participent pas au groupe ;
- en direction des habitants hors du groupe dont les familles et les jeunes.

Le but étant de répondre, entre autres, à leurs interrogations sur les rapports et les interactions de professionnels membres du groupe avec des jeunes impliqués dans les trafics de drogues.

CETTE THÉMATIQUE PEUT ÊTRE ABORDÉE À PARTIR DE DIFFÉRENTS ANGLES

Il existe de nombreuses stratégies pour aborder ce sujet dans des réunions publiques ou professionnelles qui concernent d'autres problématiques telles que :

- **l'occupation de l'espace public** dans une commune,
- **les questions de santé** (physique/ psychique/ sociale),
- la mise en place d'un **dispositif d'accompagnement de collégiens exclus**,
- les **difficultés d'insertion professionnelle**...

Toutes ces thématiques permettent d'interroger et de faire évoluer les représentations : sur les trafics, les jeunes qui y sont impliqués, les possibilités d'agir en prévention...

ÊTRE VIGILANT POUR NE PAS RENFORCER LES RÉSISTANCES

Certains acteurs ont dû faire face à des résistances dans leur commune, résistances liées à l'utilisation d'une terminologie trop directe. Dans ce cas, la rédaction de documents destinés à informer le public, par exemple, nécessite des formulations neutres pour ne pas heurter.

Ainsi, pour un même type de projet, une ville a pu faire le choix de communiquer clairement en termes d'« effacement du casier judiciaire », tandis qu'une autre a pris le parti d'insister sur le volet insertion professionnelle seulement.

De même, une invitation à une action de prévention parlait de « trafics locaux ». Cette formulation n'a pas été acceptée de la part des élus qui l'ont modifiée en ne mentionnant que le terme « trafics » pour ne pas insister sur la dimension « locale ».

ZOOM



COMMUNIQUER POUR VALORISER ET FAIRE RECONNAÎTRE LA DÉMARCHE, LES ACTIONS MENÉES, LEURS RÉSULTATS...

Quelle que soit la manière de communiquer, les acteurs insistent sur la nécessité de donner à voir ce qui se fait, officialiser, informer... :

« Moi j'ai une lettre d'info, toute simple, que j'envoie régulièrement au collectif et qui permet aux gens d'être au courant de ce qui se passe au niveau du réseau. Et de communiquer sur les choses importantes.

De même je n'hésite pas dès que je peux utiliser les sites de la ville ou le site du Collectif jeunesse. Par exemple on va faire un article sur l'intervention dans les collèges dans le journal municipal et ça participe de l'identification de ce qu'on fait ».

C'est une façon de s'assurer d'une « reconnaissance » de la démarche.

Partie C

DES REPÈRES POUR AGIR FICHES-ACTIONS

REPÈRES 8, 9 & 10

Vont être abordées ici quelques modalités d'actions et d'interventions possibles. Avec des exemples et des retours d'expériences sur les effets attendus et produits ...

PRÉVENIR L'ENGAGEMENT EN AMONT en repère 8

→ **Une approche globale** ou comment travailler sur les facteurs de vulnérabilité et renforcer les facteurs de protection, via en particulier le développement des compétences psychosociales des jeunes

ACCOMPAGNER LE DÉSENGAGEMENT EN AVAL en repère 9

→ **Une approche fondée sur la réduction des risques** ou comment permettre aux jeunes de réduire et mieux gérer les risques liés à leur engagement dans les trafics en tant que « petites mains »

TRAVAILLER AVEC L'ENTOURAGE en repère 10

→ ...et par ailleurs une **approche visant à soutenir les familles** pour qu'elles soient actrices vis à vis de leurs enfants, et aussi **travailler avec les habitants** pour améliorer leur cadre de vie

Des exemples d'action sont proposés comme « pistes de travail » et comme autant de repères pour donner à penser que « c'est possible d'agir ».

Notons que les actions présentées s'inscrivent ici dans le cadre de la problématique de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues mais qu'elles ne sont pas réductibles à cette seule conduite à risques.



Partie C

REPÈRE 8

PRÉVENIR L'ENGAGEMENT
EN AMONT

Les actions présentées ici s'adressent à des jeunes qui, s'ils ne sont pas « installés » dans les trafics de drogues, y sont néanmoins exposés dans leur environnement quotidien.

Une approche de prévention globale permet de travailler, en amont, sur les facteurs de vulnérabilité, de renforcer les facteurs de protection.

☞ **Une même action peut combiner plusieurs objectifs et activer différents leviers possibles :**



→ **Développer et renforcer les compétences psychosociales des jeunes** (cf. présentation des CPS p. 16)

Il s'agit d'une part :

- de (re)valoriser les jeunes dans leurs ressources, de les aider à (re)construire une image positive d'eux-mêmes, de leur (re)donner confiance en autrui, de renforcer les relations sociales autres que celles construites dans l'univers de la rue (avec des adultes structurants : parents, éducateurs de rue, ...).

Et d'autre part :

- de leur permettre de mobiliser ces compétences et de les valoriser dans une réalisation collective.

→ **Accompagner à la conscientisation des prises de risques**

Un certain nombre de jeunes sont dans l'illusion de la toute puissance, de la maîtrise des dangers, de l'impunité. Par rapport à un engagement possible dans les trafics de drogues, ils ne voient que les « bons » côtés, en particulier gagner de l'argent rapidement.

→ **Prévenir la déscolarisation et/ou les risques liés à la déscolarisation**

Il est avéré que le décrochage scolaire constitue une porte d'entrée dans des conduites à risques, notamment dans l'engagement dans les trafics de drogues. Les périodes scolaires charnières, où ces risques de décrochage se trouvent majorés, sont le passage du CM2 à la 6^e et la fin de la 3^e.

→ **Investir le champ de la santé physique et mentale**

Il s'agit là encore de prévenir l'entrée dans des conduites à risques :

- en proposant, en milieu scolaire, des actions de prévention et de sensibilisation en amont de consommation de produit(s) psychoactif(s) ; prévenir les risques liés à la consommation de tels produits en termes de santé, c'est aussi prévenir les risques pour certains jeunes de basculer de la consommation à une activité de revente.
- en offrant des espaces d'écoute individuelle à des jeunes pour leur permettre d'aborder leurs difficultés psychologiques et/ou relationnelles ;

→ **Soutenir et diversifier les centres d'intérêt des jeunes**

On constate qu'un certain nombre de jeunes des quartiers dits populaires ont peu d'espace pour se projeter, pour rêver... du fait d'un environnement socio-économique contraint mais aussi en raison d'une sorte d'empêchement psychologique (« comme s'ils ne s'y autorisaient pas »). Dans une visée préventive, il est intéressant de soutenir des groupes attractifs et sécurisants pour faire découvrir de nouveaux univers sociaux et culturels.

FICHE ACTION 1

Projet vidéo Ado & Smart

Développer les compétences psychosociales chez les adolescents.

Action portée par l'association AREMEDIA (10^e arrondissement de Paris) et le centre socio-culturel ARCHIPÉLIA (20^e arrondissement de Paris).

Constats, éléments de diagnostic

- Un engagement de plus en plus précoce des jeunes dans les trafics de drogues dans le quartier de Belleville-Piat-Envièrges, 20^e arrondissement.
- De grandes difficultés des animateurs de prévention du centre socio-culturel à « sortir les jeunes » déjà impliqués dans les trafics et qui fréquentent la structure.
- Un manque de moyen pour accompagner les jeunes au moment où ils risquent de basculer dans les trafics.
- Des facteurs de vulnérabilité identifiés chez les jeunes (famille monoparentale ou parents peu présents au domicile, jeunes en décrochage scolaire ou en fort risque de décrochage, problème de communication et de respect de l'autorité parentale).

Objectif général

- Renforcer les compétences psychosociales des jeunes, lesquels font face à des choix susceptibles de les orienter vers des activités liées aux trafics de produits stupéfiants.

Objectifs opérationnels

- Impliquer les jeunes dans des actions du quartier qui les valorisent aux yeux de la population.
- Créer les conditions pour que les jeunes abordent le sujet de l'argent et de l'influence des pairs.
- Favoriser l'assiduité de tous les jeunes jusqu'au bout du projet de réalisation de la vidéo (éviter le décrochage).

Public

10 à 15 adolescents âgés de 12 à 14 ans qui fréquentent le centre socio-culturel ARCHIPÉLIA.

Déroulement

Décembre 2016 à février 2017 :

Construction d'un lien entre les jeunes et un animateur de prévention du centre pendant l'aide aux devoirs. Discussions autour du métier d'animateur.

Mars 2017 :

L'animateur de prévention propose de réaliser un film qui tienne compte des motivations des jeunes (avoir un rôle d'acteur, de metteur en scène, de technicien de plateau...). Il s'est agi aussi de décider avec eux du contenu du cahier des charges et des thématiques abordées : les conflits, l'influence, l'argent, le travail.

Mars à juin 2017 :

Accompagnement des jeunes dans la réalisation, tournage de 15 à 45 mn par semaine, avec une méthodologie permettant de rendre les jeunes acteurs du projet.

Financements

MMPCR-DASES Mairie de Paris et MILDECA 75.

Indicateurs d'évaluation

- Assiduité ;
- Nombre de jeunes ayant participé jusqu'au bout au projet ;
- Cohérence entre les thèmes abordés dans les ateliers et ce qui était prévu dans le cahier des charges ;
- Réalisation du film et présentation de ce film aux habitants du quartier.

Bilan

À travers la réalisation du film, on constate les points suivants :

- 12 ateliers se sont déroulés à Archipelia et ont mobilisé 12 adolescents jusqu'à la réalisation finale du projet.
- les jeunes se recentrent sur un objectif commun ;
- la valorisation en continu des compétences psychosociales, en particulier les suivantes ;
 - avoir une pensée créative en vue d'avoir une pensée critique.
 - avoir de l'estime de soi en vue d'avoir de l'empathie pour les autres.
 - gérer ses émotions en vue de gérer son stress.
 - savoir résoudre des problèmes en vue de savoir prendre des décisions.

Parents et jeunes du quartier ont pu visualiser le film et surtout échanger avec les jeunes qui ont participé au projet. Les thèmes cités précédemment dans le cahier des charges ont permis aux habitants d'entendre les jeunes exprimer leur point de vue sur les activités liées aux trafics, leurs causes ainsi que leurs conséquences.

Pour prendre contact

Association AREMEDIA.

113, rue du faubourg du temple, 75010 Paris.

Tél : 01 47 70 07 70

Mail : gueric.gruwe@aremedia.org – chargé de projet

Site internet : <https://aremedia.org>

Note : le film peut être projeté auprès des structures et partenaires associatifs et institutionnels qui le souhaitent, sans qu'une copie du film ne leur soit attribuée.

En route pour la « Mission Papillagou » !

Mise en place d'un dispositif de prévention des conduites à risques par le développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de 6^e et de 5^e.

Action portée par le groupe interprofessionnel de prévention des conduites à risques du 19^e arrondissement de Paris.

Constats, éléments de diagnostic

→ Prendre en compte les réalités des trafics de drogues dans les quartiers populaires du 19^e arrondissement de Paris, qui exposent et fragilisent les enfants vivant dans un tel environnement. Ceux-ci pouvant y être confrontés très tôt. Par ailleurs, cet environnement peut aussi impacter les enfants au sein des établissements : tensions relationnelles, difficultés scolaires ...

Objectif général

→ Prévenir les conduites à risques et en particulier l'engagement des jeunes dans les trafics.

Objectifs opérationnels

→ Aborder la question des trafics comme une conduite à risques et, grâce au développement des compétences psycho-sociales, outiller les élèves pour faire face aux logiques d'emprise inhérentes à ces trafics.

Public

→ Élèves de classes de 6^e et de 5^e du collège Budé.

Déroulement

Une formation dite de « prise en main de l'outil » de 3 demi-journées est nécessaire pour les animateurs qui vont accompagner les activités.

L'intervention auprès des élèves d'une même classe se déroule à hauteur de 3h, au cours de 3 demi-journées, soit 9h au total.

L'outil de prévention Mission Papillagou fait appel à une pédagogie participative et crée des situations ludiques qui permettent aux jeunes de prendre conscience des contextes à risques auxquels ils peuvent être exposés (addictions, pression des pairs, tensions de genre, etc.) et des ressources à mobiliser pour y répondre de manière adaptée.

Les différentes séquences proposent à travers des situations de jeu :

- d'analyser comment on peut se retrouver en « dette » et « redevable » vis-à-vis de dealers.
- de prendre conscience de mécanismes d'emprise et de pressions « normatives » (appartenance à la bande, vêtements de marques, style à adopter...).
- de développer la capacité des élèves à demander de l'aide auprès des acteurs socio-éducatifs et sanitaires du quartier.

L'équipe d'animation pour une session dans une classe est composée de 5 stagiaires (étudiants éducateurs spécialisés d'un centre de formation) et de 2 professionnels du 19^e (professionnels de l'action médico-sociale et de la protection de l'enfance).

Indicateurs d'évaluation

- Qualité des échanges avec les jeunes autour de la question des trafics de drogues.
- Prise de conscience des risques.
- Liens créés entre les jeunes et les ressources socio-éducatives et sanitaires du quartier.

Bilan

On a constaté :

- une prise de distance vis-à-vis des effets de fascination que peuvent exercer les trafics sur les jeunes.
- une prise de contact de certains jeunes avec les ressources socio-éducatives et sanitaires du quartier.

Pour prendre contact

Michel Castan, Chef de service de l'Association de Prévention Spécialisée (APSAJ)

156 rue d'Aubervilliers - 75 019 Paris

m.castan@apsaj.org

Valérie Gimonet, Chef de service,

Maison des Ados, Robert Debré

8 avenue de la Porte du Pré Saint Gervais - 75 019 Paris

valerie.gimonet@mda-debre.fr

Fany Pisseau, Coordinatrice sociale de territoire
du 19^e arrondissement de Paris, DASES / Mairie de Paris
fany.pisseau@paris.fr

Note : ce dispositif a été initié en Seine-Saint-Denis, en particulier dans les collèges de la ville de Stains

Vous pouvez vous reporter à d'autres fiches présentant des actions relatives au repère « Agir sur l'environnement des trafics de drogues : soutenir et associer les familles et les habitants » sur le site mmpcr.fr



Partie C

REPÈRE 9

ACCOMPAGNER
LE DÉSENGAGEMENT
EN AVAL

L'approche, en aval, fondée sur l'appropriation critique de la réduction des risques (cf. page 8) vise à permettre aux jeunes de mieux gérer et réduire les risques liés à leur engagement dans les trafics de drogues en tant que « petites mains » : risques physiques, psychiques, judiciaires, sociaux, matériels ...

Il s'agit alors d'accepter :

→ de travailler en réduction des risques avec des jeunes même s'ils ne souhaitent pas « décrocher » ;

→ de travailler avec les jeunes par paliers : passer du risque 3 au risque 2 puis du risque 2 au risque 1 ; par exemple ne plus investir tout son temps dans les trafics mais uniquement un mi-temps, dealer les produits les moins nocifs, dealer loin des écoles...

En termes d'outil correspondant, se reporter à la « balance décisionnelle » page 18.

👉 Différents leviers possibles



→ Aborder la question de la santé physique et mentale :

- parler avec les jeunes de l'impact sur la santé de la consommation des produits psychoactifs (troubles du sommeil, troubles de l'humeur, dépendance...). Par exemple lors de séjours organisés avec des jeunes consommateurs et qui peuvent, par ailleurs, être engagés dans la revente (pour financer leur consommation) ou le deal ;
 - parler avec les jeunes de la souffrance psychosociale liée à l'engagement dans les trafics : stress, angoisse, peur de représailles, culpabilité par rapport à son entourage, etc.
- Accompagner un processus de détachement du groupe de pairs engagés dans les trafics et **soutenir des réinvestissements autres** (culturel, citoyen, artistique...)
- **Promouvoir des passerelles vers l'emploi** pour envisager de pouvoir gagner de l'argent et trouver une place sociale autrement qu'à travers les trafics de drogues ...
- **Déconstruire avec des jeunes qui sont déjà sous main de justice** pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS) les illusions qu'ils se font sur les gains générés par les trafics de drogues. Par exemple, en calculant avec eux les gains réels et le tarif à l'heure de travail pour savoir combien ils gagnent réellement.

FICHE ACTION 3

Dispositif

« Nouvelle chance »

Accompagner individuellement vers l'emploi des jeunes engagés dans des trafics de drogues.

Action portée par le Service d'Aide à la Formation et à l'Insertion Professionnelle (SAFIP) de la Fondation Jeunesse Feu vert.

Constats, éléments de diagnostic

→ Des jeunes en lien avec des acteurs de la jeunesse du territoire parisien (en particulier les éducateurs de la prévention spécialisée) sont, selon les cas, inscrits dans des trafics, une consommation de produits, déscolarisés, sans activité depuis des mois voire, des années. Ils vivent ou ont vécu des périodes de détention. Mais, quel que soit leur parcours, tous ont en commun de commencer à ressentir des envies de « vie normale », de tranquillité. Néanmoins, ils ne parviennent pas à s'insérer via les dispositifs existants (Pôle emploi, mission locale...), trop contraignants pour eux.

Objectif général

→ Accompagner vers l'emploi ces jeunes cumulant les problématiques en particulier de consommation et/ou de trafics de drogues.

Objectifs opérationnels

→ Aider les jeunes concernés à faire les choix les mieux adaptés à leurs envies mais aussi à la réalité de leur situation, à tisser des liens avec le monde du travail et à les mettre en mesure peu à peu d'intégrer un emploi ou une formation s'il y a lieu.

Public

→ Des jeunes entre 16 et 28 ans, résidant à Paris et présentant un cumul de problématiques de consommation, de trafics de drogues et de difficultés d'insertion.

Déroulement

→ Orienté par un travailleur social, chaque jeune est reçu à l'occasion d'un premier rendez-vous, qui peut être anonyme et qui ne l'engage pas. Si le jeune se révèle motivé, il bénéficie ensuite de l'accompagnement d'un binôme éducateur-conseiller d'insertion professionnelle.

Il s'agira de :

- faire ressortir les freins à l'insertion du jeune (horaires, gestion du temps lié aux activités des trafics...) pour les travailler avec lui,

- rechercher les éventuelles contraintes liées au suivi judiciaire,
- mettre en contact le jeune avec des structures de soins si nécessaire,
- identifier avec lui des compétences acquises préalablement et susceptibles d'être transférées dans le marché du travail,
- aider à la réalisation de stages en entreprise, aux démarches inhérentes à la recherche d'emploi (rédaction du CV, préparation à l'entretien d'embauche...).

Indicateurs d'évaluation

- Réduction de la consommation et/ou du temps passé dans les trafics de drogues.
- Nouvelles rencontres personnelles et professionnelles.
- Obtention d'un emploi ou d'une formation.
- Fierté manifestée d'avoir réussi à obtenir un nouveau statut social.

Financements

→ Dispositif financé par la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé et la Direction de la Prévention, Sécurité et Protection du Département de Paris ainsi que par la Direction départementale de la cohésion sociale 75.

Bilan

→ Connu et reconnu, le dispositif est très utilisé par les équipes de prévention spécialisée, en particulier de l'Est parisien et la plupart des jeunes orientés s'investissent fortement dans l'accompagnement et, au fil du temps, accroissent leur autonomie. De 2014 à 2016, sur les 183 jeunes sortis du dispositif, les deux tiers ont trouvé une solution positive à leur situation.

Pour prendre contact

Anthony Repussard, conseiller référent du programme
arepussard@fjfv.org
SAFIP Fondation Jeunesse Feu Vert
32-36, rue de Vaucouleurs 75011 Paris (Métro Belleville)
Tel : 01 58 53 58 10 - Fax : 01 58 53 50 25

Note : « L'arrêt complet de la consommation et de l'implication dans les trafics est un lent processus, pointe le SAFIP dans son bilan de 2016. Un résultat positif dans leur insertion est une étape majeure. »

Se libérer du marquage pénal Une 2^e chance pour mieux rebondir

Cette action vise à lever les freins à une insertion professionnelle par la mise en place d'une permanence juridique abordant notamment la question du casier judiciaire.

Action portée par le groupe « Prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics de drogues » du Collectif Jeunesse de la Ville de Sevrans.

Constat général

Le marquage pénal freine la réinsertion professionnelle des jeunes ; un casier judiciaire qui n'est plus « vierge » est un obstacle à l'obtention de certains emplois.

Objectif général

Favoriser l'insertion professionnelle de jeunes (16-30 ans) ayant des antécédents judiciaires.

Objectifs opérationnels

Agir sur le levier juridique comme moyen de créer du lien et de soutenir concrètement ces jeunes et plus particulièrement ceux condamnés pour des infractions liées aux stupéfiants (ILS).

Public

Jeunes de 16-30 ans sanctionnés pénalement, notamment pour ILS.

Déroulement

Phases en amont de la réalisation du projet (durée de 6 mois)

- constitution d'un groupe de travail interprofessionnel pour travailler sur le projet ;
- recherche de financement ;
- validation du projet en Bureau Municipal par le Maire et son équipe.

Réalisation du projet

Création de la permanence juridique au Point Info Jeunesse (PIJ) qui propose deux entretiens.

Il s'agit de :

- faire un point sur la situation professionnelle,
- enclencher une démarche « d'effacement du casier judiciaire » du jeune auprès du tribunal compétent. La permanence se tient un jeudi par mois dans les locaux du PIJ de Sevrans de 14h à 17h ; 6 jeunes maximum peuvent être reçus par session après inscription.

Des conseillers d'insertion du service RSA, de la Mission locale et de l'association Compétence Emploi se relaient ainsi chaque mois pour animer cet espace en lien avec une avocate du barreau de Bobigny.

La démarche « d'effacement du casier judiciaire » est longue car il faut constituer un dossier ; la décision finale appartient au procureur. Elle prend environ 6 mois au tribunal de Bobigny.

Financements

Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation [FIPDR], Direction Départementale de la Cohésion Sociale [DDCS 93].

Indicateurs d'évaluation

Sur le plan quantitatif :

- Nombre de permanences effectuées
- Nombre de bénéficiaires (inscrits/reçus)

Sur le plan qualitatif :

- Nombre de retours positifs d'effacement de casier
- Retour des conseillers d'insertion (bilan d'activité)

Bilan

De septembre 2016 à juin 2017

- 9 permanences.
- 43 jeunes inscrits / 23 sont venus et ont été reçus, dont 8 jeunes condamnés pour des infractions liées aux stupéfiants (ILS).
- La Mission locale, le Point Info Jeunesse, l'association de prévention spécialisée sont les principaux prescripteurs.
- A notre connaissance, une démarche a abouti mais nous n'avons pas tous les résultats car les jeunes ne repassent pas au PIJ pour nous informer.

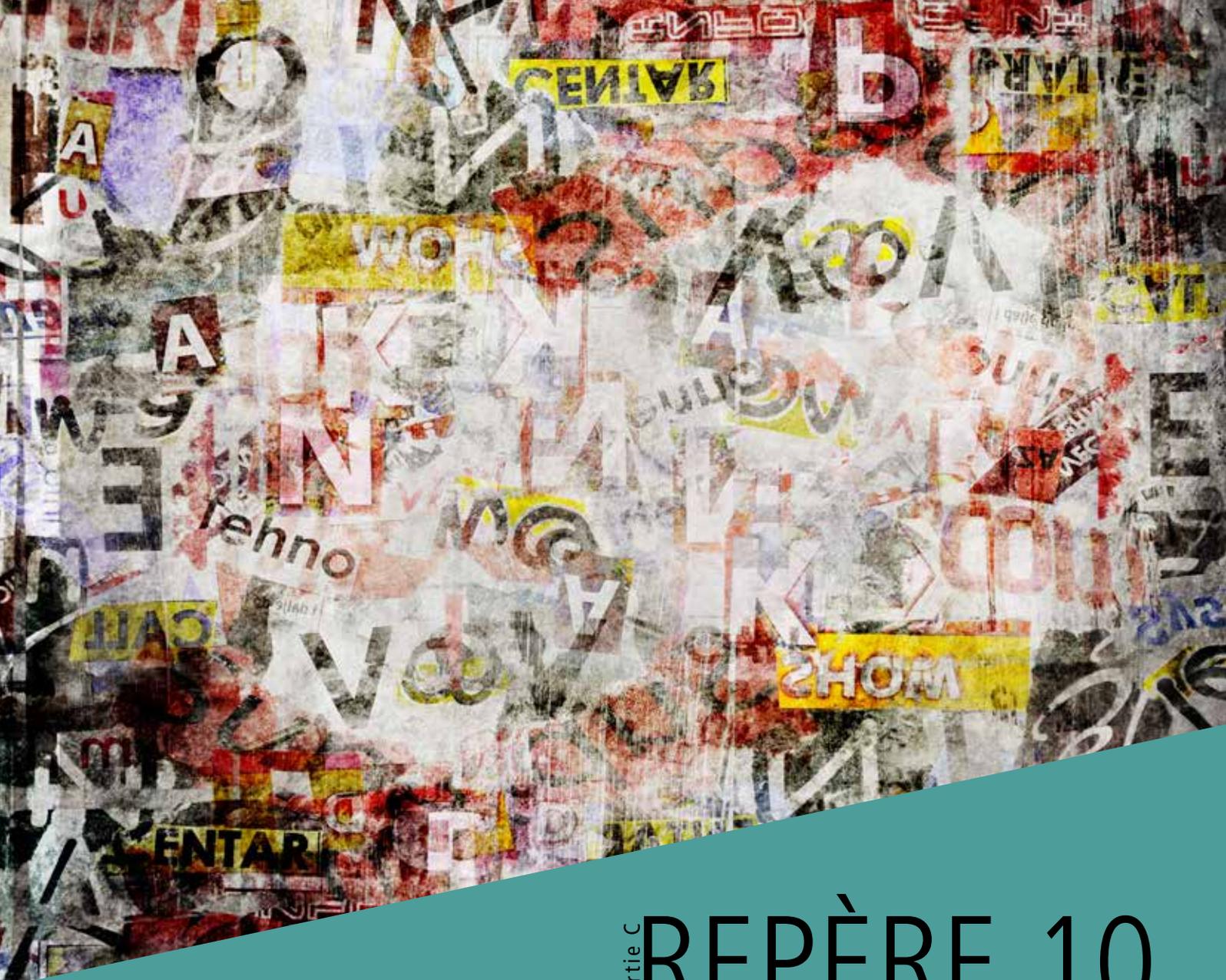
De juin 2017 à juin 2018

- 43 jeunes inscrits / 31 sont venus et ont été reçus, dont 22 jeunes condamnés pour des infractions liées aux stupéfiants (ILS). Beaucoup de ces 31 jeunes sont dans un processus d'insertion professionnelle.

Pour prendre contact

Didier Caheric,
coordinateur du Collectif Jeunesse (Prévention) de Sevrans
didiercaheric@sevransgrandparis.fr

Vous pouvez vous reporter à d'autres fiches présentant des actions relatives au repère « Agir sur l'environnement des trafics de drogues : soutenir et associer les familles et les habitants » sur le site mmpcr.fr



Partie C

REPÈRE 10

TRAVAILLER
AVEC L'ENTOURAGE

Agir sur le cadre de vie et avec l'entourage des jeunes exposés aux trafics de drogues est aussi l'un des leviers importants à mobiliser dans les approches de prévention et de réduction des risques. D'où l'importance de **soutenir les familles et les habitants**.

👉 Différents leviers possibles



- **Accompagner les familles dans une prise de conscience des risques liés à l'environnement de leurs enfants** : « l'école de la rue » et ses codes (virilisme, débrouille, « capital guerrier »...), l'exposition aux consommations et aux trafics de drogues.
- **Contribuer au renforcement des liens et du dialogue** entre parents et enfants afin qu'au sein des familles ces questions puissent être abordées.
- **Faire connaître aux familles les ressources locales et faciliter leur recours aux ressources de droit commun**, afin qu'elles ne restent pas démunies, sans solution face aux difficultés rencontrées (économiques, sociales, relationnelles...). Par exemple en instaurant des démarches d' « aller vers » les familles pour faciliter les rencontres ; en favorisant un contexte de confiance avec les différents professionnels susceptibles de les informer, les accueillir, les accompagner, et/ ou de les orienter.
- **Favoriser des espaces de rencontre et d'expression des familles**, afin qu'elles puissent dépasser des sentiments de culpabilité voire de honte liés à l'engagement de leurs enfants dans les trafics de drogues, s'autoriser à en parler et à s'entraider.
- **Associer les habitants à des actions visibles sur l'espace public** (vie de quartier, etc.) afin de ne pas laisser ces espaces occupés principalement par les trafics de drogues.

Dans une démarche participative cohérente, les habitants sont partis prenantes et partenaires à part entière de la démarche. Il s'agira de se rapprocher de collectifs d'habitants, voire de susciter leur création et de travailler avec eux.

FICHE ACTION 5

« Les arbres à Palabres »

Prendre conscience des risques présents dans l'environnement à travers l'animation d'espaces de débats avec les habitants.

Action portée par l'association Lieu Écoute Accueil (LEA), Ville de Montreuil.

Constats, éléments de diagnostic

- Des habitants et des parents de quartiers sensibles de Montreuil sont confrontés aux conduites à risques et à la délinquance de leurs adolescents. Ils sollicitent les professionnels pour être aidés.
- L'espace public est désinvesti par les adultes qui échangent peu entre eux.
- Certains parents se sentent responsables des difficultés rencontrées par leurs enfants, parfois même jugés par leur environnement, ce qui peut créer un vécu d'isolement. Ils souhaitent sortir de cette situation.

Objectif général

- Soutenir la parentalité afin de prévenir les conduites à risques des jeunes et favoriser l'échange de compétences entre parents.

Objectifs opérationnels

- Créer un espace où la parole est libre, sans jugement.
- Aborder la question de l'engagement dans les trafics de drogues comme une conduite à risques.
- Permettre aux parents de retrouver une légitimité auprès de leurs enfants même sur des sujets difficiles.
- Se confronter à d'autres points de vue, débattre avec tout interlocuteur potentiel.
- Réinvestir l'espace public comme lieu d'échange.

Public

Les habitants du quartier.

Déroulement

A l'origine de cette action : un atelier réunissant des pères majoritairement issus d'Afrique (où cette forme de débat est pratiquée régulièrement) qui est ouvert aux femmes et aux jeunes. D'où le nom de cette action.

« Les arbres à Palabres » sont organisés dans l'espace public (place, rue piétonne, jardin ouvert...). Ils sont annoncés par voie d'affiche. Un professionnel (ethno-psychologue, sociologue, psychologue) anime et régule les débats. Il est assisté d'un habitant du quartier comme personne ressource.

Le sujet du débat est défini précisément. Les habitants se saisissent de cet espace de débats pour échanger librement entre eux sur les conduites à risques.

L'action se tient tous les 2 à 3 mois en fonction des vacances scolaires. Cette forme de débat exige une régularité pour pouvoir être investie par les habitants, aussi une régularité sur une période d'un à deux ans est attendue pour ce projet.

Enfin, le facteur climatique est important à prendre en compte pour organiser ces rencontres car elles ont lieu en extérieur.

Indicateurs d'évaluation

- Régularité des rencontres.
- Nombre approximatif de participants*.
- Qualité des échanges et richesse des débats.
- Nouveaux liens créés entre habitants, jeunes et adultes.
- Nombre de nouvelles personnes rencontrées au cours de ces échanges.
- Implication des habitants et des familles dans la vie du quartier.
- Recours aux ressources locales par les parents et les habitants.

* les bilans quantitatifs ne sont pas toujours évidents à réaliser. Il est impossible de faire passer une feuille de présence pour faire émarger tous les participants.

Bilan

L'organisation de ces débats demande une grosse préparation, ce qui en a limité leur nombre et par là même leur portée ; jusqu'à présent, trois « Arbres à palabres » ont ainsi pu être organisés.

Il a été possible de mesurer l'impact sur l'évolution des relations entre habitants :

- modification du comportement des pères vis à vis des institutions scolaires. Ils reconnaissent l'importance de leur implication et la revendiquent vis-à-vis des professionnels,
- amélioration de la communication des jeunes avec leurs pères sur des sujets comme les addictions, l'engagement dans les trafics de drogues,
- remise en cause de certaines méthodes de sanctions (retour au pays)
- les relations avec les mères sur les questions d'éducation ont évolué suite aux échanges avec les pères,
- demande importante des pères de poursuivre ces débats.

Pour prendre contact

Maïmouna Diouf, responsable de l'association LEA, Ville de Montreuil. Mail : g.diouf.association.lea@orange.fr ou guedje.diouf@yahoo.fr

Renforcer le lien entre les habitants et les institutions

Il s'agit d'instaurer les conditions d'une collaboration de qualité et un accompagnement adapté aux besoins des familles et des adolescents dans la prévention des conduites à risques.

Action portée par le Groupe interprofessionnel « Prévention des conduites à risques » du 19^e arrondissement de Paris.

Constat général

Répondre aux besoins des habitants et des associations de parents confrontés aux conduites à risques et à la délinquance de leurs adolescents et qui souhaitent rencontrer des professionnels autour de questionnements précis (accès aux droits, connaissance de la loi et du fonctionnement de la société française, ressources locales et aidantes).

Objectif général

Prévenir les conduites à risques dont l'engagement des jeunes dans des trafics de drogues.

Objectifs opérationnels

Outiller les parents face aux conduites à risques de leurs adolescents.

Aborder la question de l'engagement dans des trafics de drogues comme une conduite à risques.

Public

Les habitants du quartier, les associations de parents, les acteurs socio-éducatifs et sanitaires du quartier.

Déroulement

Création d'un réseau « habitants-professionnels » composé des associations de quartier, adultes relais et d'acteurs socio-éducatifs et sanitaires du quartier, organisé par la coordinatrice sociale de territoire. Ce réseau permet par des rencontres professionnels-habitants :

- d'**aider** les familles à mieux comprendre les processus d'engagement dans les trafics ;
- de **déconstruire** les représentations, les préjugés des uns et des autres (professionnels-familles / familles entre elles...);

- d'**instaurer ou de renforcer** une confiance mutuelle entre les familles et les acteurs socio-éducatifs et sanitaires du quartier ;
- d'**accompagner** l'investissement de la vie du quartier et du développement local par les familles.

Indicateurs d'évaluation

- Qualité des échanges avec les parents et habitants autour de la question des trafics et prise de conscience des risques.
- Participation des habitants et parents aux rencontres avec les acteurs socio-éducatifs et sanitaires du quartier.
- Recours aux ressources locales par les parents et habitants.
- Implication des habitants et familles dans la vie du quartier.

Bilan

Au niveau des associations de quartier et des adultes relais : une meilleure connaissance des missions des services sociaux et institutionnels (service social, protection de l'enfance, commissariat...), une plus grande confiance envers les institutions.

Au niveau des institutions : une meilleure appréhension des difficultés et des besoins d'accompagnement éducatif des familles impactées par les problématiques de conduites à risques dont l'engagement dans les trafics de drogues. Les intervenants sociaux se sont mis à disposition des associations rencontrées et offrent leurs soutiens aux prochaines initiatives des habitants si besoin.

Pour prendre contact

Fany Piesseau, Coordinatrice sociale de territoire du 19^e arrondissement de Paris (DASES), ville de Paris.
fany.piesseau@paris.fr

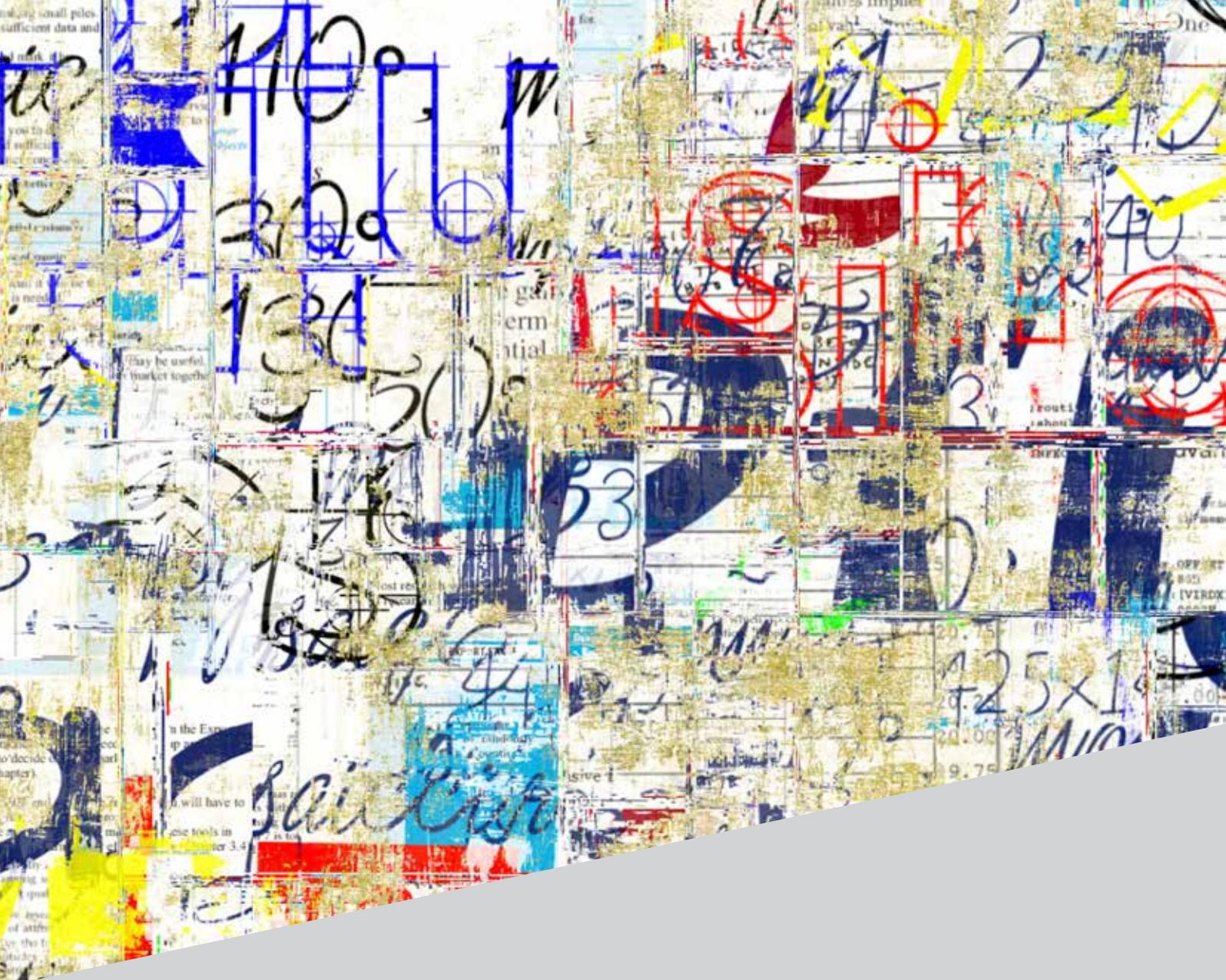
Vous pouvez vous reporter à d'autres fiches présentant des actions relatives au repère « Agir sur l'environnement des trafics de drogues : soutenir et associer les familles et les habitants » sur le site mmpcr.fr





Partie D

POUR ALLER PLUS LOIN



ÉLABORATION DU RÉFÉRENTIEL

LISTE DES PROFESSIONNEL. LE.S / INSTITUTIONS
AYANT PARTICIPÉ À LA CO-CONSTRUCTION

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

L'ÉLABORATION DE CE RÉFÉRENTIEL A ÉTÉ PILOTÉE PAR LA MMPCR :



• ses chef.fe.s de projets :
Betty Azocar, Catherine Jouaux, Emmanuel Meunier

• sa directrice (Paris) : **Carmen Bach**

Avec l'appui de **Gaëlle Langlois**, psycho-sociologue

Pour en savoir plus sur la MMPCR et prendre connaissance de nos différentes modalités d'intervention, reportez-vous à notre site : www.mmPCR.fr



LISTE DES PROFESSIONNEL.LE.S / INSTITUTIONS AYANT PARTICIPÉ À LA CO-CONSTRUCTION DE CE RÉFÉRENTIEL

→ **Didier Caheric**,
coordinateur Collectif Jeunesse,
(Prévention) ville de Sevran

→ **Muriel Capet**,
coordinatrice du Conseil Local de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance (CLSPD), ville de Montreuil

→ **Michel Castan**,
chef de service socioéducatif à l'APSAJ,
Paris 19^e

→ **Isabelle Cimatti**,
coordinatrice de l'Atelier Santé Ville
(ASV) et du contrat local de santé, ville
de Tremblay-en-France

→ **Maimouna Dia**,
responsable de la Maison
de l'emploi (MDE), ville de
l'Île-Saint-Denis

→ **Guerric Gruwé**,
chargé de projet - pôle prévention,
association AREMEDIA, Paris 10^e

→ **Sarah Guettaï**,
coordinatrice prévention-tranquillité
publique, ville de Bagnolet

→ **Pascale Lafosse**,
coordinatrice sociale de territoire
du 20^e (DASES), ville de Paris

→ **Michèle Lallemand**,
cheffe de service éducatif en Prévention
Spécialisée.
Fondation Jeunesse Feu Vert,
ville de l'Île-Saint-Denis

→ **Isabelle Larroque**,
coordinatrice des contrats de
prévention et de sécurité des 19^e et 20^e
arrondissements de Paris (DPSP),
ville de Paris

→ **Fany Piesseau**,
coordinatrice sociale de territoire
du 19^e (DASES), ville de Paris

→ **Astou Pouye**,
éducatrice spécialisée, association
de prévention APSAJ, Paris 19^e

→ **Corinne Solnica**,
cheffe de projet prévention
des conduites à risques
et addictives, Direction Santé,
ville de Saint-Denis

→ **Malik Yalaoui**,
chef de projet jeunesse, office municipal
de la jeunesse, ville de Tremblay-en-
France

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- **Amaouche Malika**
« *Processus d'inscription dans l'économie de la rue : quelles stratégies de prévention ?* »
Enquête ethnographique (sept. 2008 à Nov. 2009) dans le nord de Paris, à Stains, Saint-Ouen et en Seine-Saint-Denis. Sous la direction de C. Reynaud-Maurupt (GRVS).
https://bdoc.ofdt.fr/doc_num.php?explnum_id=16181
- **Ben Lakhdar Christian** (2017)
« *Coût-efficacité des politiques de gestion des conduites addictives en France* ». Revue *Après-Demain* n° 44.
- **Ben Lakhdar Christian** (2017)
« *Économie du trafic des stupéfiants* ». In « *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues - Saint-Ouen* » sous la direction de LH Choquet, LEN.
- **De Gaulejac Vincent** (2008)
« *Les sources de la honte* ». (Points Essais)
- **Duport Claire** (2016/2)
« *De l'argent facile* ». *Mouvements* (n° 86), pp. 71-79.
www.transverscite.org/IMG/pdf/article_mouvements_argent_facile.pdf
- **Duport Claire**
(sous la direction scientifique de) – (mai 2010)
« *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues* ». Ateliers professionnels ADDAPT 13, Marseille.
https://rvhsynergie.org/images/stories/pdf/publication_questions_de_reseaux_10nov11v7.pdf
- **Esseki Karima** (2012)
« *Le travail éducatif auprès des mineurs impliqués dans le trafic* ». Les cahiers dynamiques, N°56, pp.58-67.
- **Esseki Karima** – (2016)
« *Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif* ». Nouvelle revue de psychologie, N°21, pp. 49-62.
- **Esseki Karima** – (2017)
contribution à l'ouvrage « *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues - Saint-Ouen* », sous la direction de Luc Henry Choquet, LEN.
- **INPQS**
(Institut National de Santé Public du Québec)
« *Petit guide d'évaluation participative à l'intention des initiatives de développement des communautés* ». www.rechercheparticipative.org
- **Jamouille Pascale** – (2005)
« *L'école de la rue* », in *La matière et l'esprit* n°4, Université de Mons.
- **Mauger Gérard** – (2009)
« *La sociologie de la délinquance juvénile* ». Paris, La Découverte.
- **Mohammed Marwan**
(Déc. 2016) « *L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants* » Rapport de recherche au CNRS.
- **Mohammed Marwan** (2017)
« *Les mineurs dans le trafic de drogue : quel cadre commercial ?* » In « *Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues - Saint-Ouen* » sous la direction de LH Choquet. (LEN)
- **Laurent MUCCHIELLI** (2013)
« *Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités* ». Paris, Fondation Jean Jaurès
<https://jean-jaures.org/nos-productions/Delinquance-et-criminalite-a-Marseille-fantasmes-et-realites>
- **Roche Pierre** (2010)
« *Sociologie clinique du travail et subjectivation* » In Y. Clot et D. Lhuillier (dir), *Agir en clinique du travail*, Toulouse, ERES.
- **Roche Pierre** (2016)
« *La puissance d'agir au travail* ». Paris, ERES
- **Sahraoui Khadidja** (2013)
« *Histoire de vie : guetteurs, charbonneurs et gérants* » In « *Trafics et trafiquant de drogues à Marseille* ». p.136.
http://ordcs.mmsh.univaix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N1.pdf
- **Sahraoui Khadidja** (2016)
« *Trafics - Acteurs - Territoires* », <http://transverscite.org/Trafics-Acteurs-Territoires.html>
- RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS SUIVANTS SUR WWW.MMPCR.FR
- **Bonelli Laurent** (2011)
« *Insécurité et conduites à risques : évolution des représentations sociales sur la délinquance des jeunes des quartiers populaires* ». Synthèse déjeuner-débat (MMPCR)
- **Gandilhon Michel** (2013)
« *Géopolitique des drogues, de plus en plus d'États fragilisés* ». Synthèse déjeuner-débat (MMPCR)
- **Jamouille Pascale, Roche Pierre** (2012)
« *Engagement des jeunes dans le trafic. Quelle prévention ?* », groupe de travail Paris / Seine-Saint-Denis.
- **Mohammed Marwan**
(Oct. 2014) « *L'implication des jeunes dans le trafic local de drogues* ». Synthèse déjeuner-débat (MMPCR).
- **Roche Pierre** (2012)
« *Engagement des jeunes dans le trafic : Quelle prévention ?* » Rapport final – Groupe de travail Paris 19^e arrondissement. CEREQ.
- **MMPCR et Forum Français pour la Sécurité Urbaine** - (2012) « *Engagement des jeunes dans les trafics : quelle prévention ?* ». *Actes de la journée d'échange et de réflexion. conduites à risques : Quelles politiques, quelle prévention ?* Actes du colloque métropolitain.
- **MMPCR** (2013)
« *Smaïn, cité Pablo Picasso* » Synthèse déjeuner-débat
- **MMPCR** (2014)
Éléments d'évaluation du film : « *Le casse du siècle... dans tes rêves* ».
- **MMPCR** (2017) Dossier documentaire : « *Prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics : Une démarche réflexive et collective inscrite dans la durée* ».
- **MMPCR** (2017)
« *Le lexique du trafic* »

